CHUZELLES
INFORMATIONS
MAIRIE

EDITIONS DE NOEL

S O M M A I R E

	page
LA VIE DE LA MAIRIE - INFORMATIONS GENERALES	
Le mot du Maire	I
Le nouveau Garde	2
Les anciens et nouveaux Boulangers	3
Départ de M. et Mme JANET	4
Compte Administratif I988 et Commentaires	5
Budget Supplémentaire I989 et Commentaires	7
Horaire des cars	9
Informations diverses	II
LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL	
Réunions des : 4-08-89	I5
8-09-89	I7
29-08-89	20
20-I0-89	22
30-I0-89	25
I4-I2-89	27
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	
Syndicat des Eaux	3I
Sports et Loisirs de la Sévenne	33
SYVROM	34
Charte Intercommunale :	
- Développement Economique	35
- Urbanisme - Habitat	36
- Tourisme	38
- Vie Quotidienne	39
- Agriculture	40
- O.G.A.F. de Vienne	4I
Centre de Secours	43
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES	
Voirie	45
Bâtiments	46
Environnement : Station d'Epuration de Vienne	47
Les Fêtes du I4 Juillet	48
Plantation de l'Arbre de la Liberté	49
Exposition Chuzelles et la Révolution	50
Urbanisme	5I
Permis de Construire	52
Cantine	53
Relation avec les Sociétés - Calendrier -	54
Club Léo Lagrange	57
Association d'Education Populaire et d'Assistance	58
Economie	58
Les Ecoles	59
NAISSANCES	6I
MARIAGES	62
DECES	63
Voeux de la Municipalité	65
l'Histoire du Sapin de Noël	66

I
LA VIE DE LA MAIRIE INFORMATIONS GENERALES

LE MOT DU MAIRE

Depuis le 19 Mars la nouvelle municipalité oeuvre aux destinées de la commune de Chuzelles.

Je vous assure que l'équipe municipale travaille avec une volonté pour la réussite : chacun prenant ses responsabilités dans les commissions qu'il a choisies, afin de préparer les objectifs pour les années à venir et par priorité.

Je remercie tout d'abord ceux qui ont travaillé pour que la rentrée scolaire s'effectue dans de bonnes conditions ; Entreprises, Employés Communaux, Conseillers.

L'assainissement : la 7ème tranche vient d'être terminée ; en 1990 une demande d'inscription sera sollicitée auprès du Conseil Général pour une 8ème tranche (hameau des pins)

La zone NAI aux Serpaizières prévue au plan d'occupation des sols, sera aménagée : un cahier des charges sera signé entre municipalité et les entreprises qui vont s'installer.

L'école : Un souci permanent pour la municipalité avec l'ouverture probable d'une 5ème classe primaire à la rentrée 1990, des études sont en cours afin d'envisager les besoins dans les années à venir.

Vous trouverez dans les pages "Réunion de Conseil et Commission" plus amples détails.

Une exposition "Chuzelles et la Révolution : la naissance de l'Administration Municipale", aura lieu prochainement dans la salle du préfabriqué, soyez nombreux à rendre hommage à ceux qui ont travaillé de longs mois pour sa réussite.

La municipalité sera heureuse de vous accueillir de samedi 6 Janvier 1990 à 17 heures pour les voeux du nouvel an et de la remise des prix des maisons fleuries.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en famille.

LE NOUVEAU GARDE

Nom : NAUD
Prénom : CHRISTIAN
Né le : 16 Février 1943 à PARIS
Habite à Estressin -
Le lien naturel avec Chuzelles se fait par la Sévenne.

- parti en Algérie à l'âge de 19 ans
- travaille à l'entretien mécanique des Hauts Fourneaux de Chasse jusqu'aux licenciements dramatiques de 1966.
- passe ensuite aux ateliers mécaniques Cazeneuve jusqu'à leur fermeture en 1983.
- assure les chantiers de stations de pompage à la Rhodanienne d'Electricité ; les chantiers sont souvent loin, à 300 km, il faut savoir prendre ses responsabilités.
- se lasse peu à peu des déplacements et de l'éloignement familial, aspire à rentrer chez lui le soir, entend parler d'un poste de Garde-Champêtre à Chuzelles, vient demander des renseignements auprès du Maire, envoie un curriculum vitae.
- il n'est pas le seul candidat. Quelques uns se découragent à l'énoncé des travaux demandés. Passe le concours de recrutement le 2 Mai 1989 avec les deux autres candidats restants. Le Maire et le Premier Adjoint contrôlent le déroulement des épreuves :

Dictée :" Nous arrivons enfin au fond d'une gorge ténébreuse. Là, règne une saison qui n'est pas l'automne"...

Calcul : des histoires de surface de cour, trottoir, sautoir et de volume de bitume...
Une autre histoire de récolte et de camions...
Christian NAUD obtient les meilleures notes. Il reste un rapport à écrire. Cette partie du concours se passe à la gendarmerie d'Estressin le 3 Juin 1989. Le sujet du rapport :" Vous trouvez une décharge sauvage au Verdier, dans un sac plastique, une étiquette avec une adresse". Vous faites le rapport. Un piège est à éviter. Lequel ?

Le rapport est jugé bon. Christian NAUD est nommé Garde-Champêtre le 25 Juillet 1989 après avoir signé son contrat le 20 Juillet 1989.

- un ou deux petits accrocs le premier jour. Des mauvaises habitudes ont été prises au fil des ans. Premières difficultés vite surmontées. "Je me suis toujours bien entendu avec les gens" dit Christian NAUD.

- Agréé par l'Inspection académique, Christian NAUD assure la surveillance des enfants. "Garder les enfants, ce n'est pas vraiment un travail pour moi...
Je vois que pas mal de gens sont contents, le courant passe. Je désire faire mon travail le mieux possible. Surveiller un enfant de six mois dormant dans une voiture pour que sa maman n'ait pas à le réveiller, dépanner une dame qui a fermé sa voiture en laissant les clefs à l'intérieur, c'est mon travail, j'aime rendre service..."

Il est presque trop tard pour souhaiter la bienvenue au nouveau garde. Il fait déjà partie du village.

L A V I E DE LA C O M M U N E

Il est difficile de bien parler de M. et Mme BERTHIER car ce qui les caractérise le plus, est leur modestie et leur gentillesse.

M. BERTHIER aîné de 5 enfants, natif de Luzinay, débute en apprentissage dans la boulangerie de Luzinay à l'âge de I4 ans. Après le CAP et un Brevet de Maîtrise, M. BERTHIER participe, plus tard, à un concours de Grand Prix de Création Boulangère, où il arrive dans les IO premiers sur le plan National et Ier pour la Région Rhône-Alpes.

Le Ier Juin I975, M. et Mme BERTHIER s'installent dans la boulangerie de Chuzelles où M. BERTHIER travaillait déjà depuis Septembre I974. Les débuts sont difficiles car il faut trouver le matériel nécessaire.

Tout Chuzelles connaît les spécialités de pains fantaisies : pain au noix, au lard, aux céréales, pain de courge etc... Ces pains ont une histoire, nous dit gentiment Mme BERTHIER. Le pain au lard date du Moyen Age et le pain Viennois aux céréales, mon mari était le seul à le fabriquer dans notre région. C'est lui qui l'a créé.

Aucun événement important, fête ou cérémonie n'est oublié . Chacun d'eux, Jour de l'An, Pâques, Quatorze Juillet,Noël, etc... est signalé par un pain spécifique. Ainsi la naissance de leur dernier enfant, "Bruno," nous est annoncée par un pain en forme de coeur. Cette année de Bicentenaire, Mme BERTHIER nous fit même la surprise lors des festivités du I4 Juillet, d'offrir à M. PLANTIER, Maire de Chuzelles, un pain en forme de France avec les inscriptions : "Liberté, Egalité, Fraternité."

Chaque jour, les Chuzellois retrouvent sur leur table, à toute occasion, le pain fabriqué artisanalement avec amour et dès l'aube, la fenêtre allumée signale au passant matinal que notre boulanger travaille.

M. et Mme BERTHIER viennent de quitter leur boulangerie, mais restent parmi nous avec leurs trois enfants, Christine, Jean-François et Bruno.

Aujourd'hui c'est tout Chuzelles qui, ému de ce départ,est reconnaissant et conscient du travail accompli à longueur d'année avec amour et passion.

Merci M. et Mme BERTHIER.

Succédant à M. et Mme BERTHIER, un jeune couple sympathique M. et Mme IVARS perpétuent la tradition instaurée par M. BERTHIER.

Pains traditionnels et pains fantaisies continueront à orner les tables Chuzelloises.

Venant de Grenoble où M. IVRAS travaillait dans une boulangerie, M. et Mme IVRAS ont une petite fille de 2 ans.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre petit village et les accueillons très chaleureusement.

Le samedi 02 Décembre, une sympathique cérémonie était organisée à la salle du restaurant scolaire en l'honneur de Monsieur et Madame JANET.

Monsieur JANET nommé à Chuzelles en 1948 en qualité d'instituteur découvrait presque aussitôt le métier de secrétaire de Mairie.

Il travailla successivement aux côtés de Mrs PALIN Pierre, GERY Pierre et CHAINTREUIL Jean, maires de notre commune.

Plus tard, avec la complexité du travail administratif, Madame JANET le seconda, et très souvent, les nouveaux habitants trouvaient auprès de ce couple dévoué, conseils et renseignements précieux pour s'intégrer au village.

Monsieur JANET, malgré l'accroissement de la population, reconnaissait tous les Chuzellois. Sa compétance et son excellente mémoire lui ont permis de braver les tâches administratives devenues de plus en plus compliquées.

Madame JANET, souriante et discrète, avait toujours une parole gentille pour chacun d'entre nous.

Aussi c'est avec beaucoup d'émotion que le discours de Monsieur PLANTIER résumant la carrière exemplaire de Monsieur et Madame JANET fût-il écouté par la soixantaine de personnes venues là pour témoigner leur sympathie à Monsieur et Madame JANET. Les Adjoints, Conseillers et Employés Municipaux, Instituteurs, ayant tous travaillé plus ou moins longtemps auprès de Monsieur et Madame JANET étaient présents.

Souhaitons une bonne retraite à Monsieur et Madame JANET, les Chuzellois ne les oublieront pas.

COMPTE ADMINISTRATIF 1988

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :		3 001 364, 75
- Denrées et fournitures	93 382, 92	
- Frais de perssonnel	579 708, 93	
- Impôts et taxes	3 116, 00	
- Travaux et services extérieurs	302 410, 29	
- Participations et contingents	577 184, 58	
- Allocations-Subventions	32 872, 16	
- Frais de gestion générale	100 836, 67	
- Frais financiers (dont Intérêts 907 363, 20)	910 093, 20	
- Charges exceptionnelles	1 760, 00	
- Prélèvements	400 000, 00	
RECETTES :		3 854 826, 47
- Produits de l'exploitation	161 772, 09	
- Produits domaniaux	15 248, 00	
- Produits financiers	6 925, 19	
- Recouvrements-Subventions (dont entretien différé 153 142, 64)	236 698, 39	
- Dotations reçues de l'Etat	1 021 357, 28	
- Impôts indirects	24 756, 33	
- Impôts directs autres que contributions (Impôts forfaitaire sur les pylônes)	16 240, 00	
- Contributions directes	1 701 470, 66	
- Produits antérieurs	670 358, 53	
d'où un excédent de fonctionnement de clôture		853 461, 72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :		2 961 308, 82
- Remboursement d'emprunts	389 145, 17	
- Acquisitions de biens meubles et immeubles	41 826, 74	
- Travaux de bâtiment et de génie civil	2 530 336, 91	

RECETTES :			3 211 722, 70
- Excédent d'investissement reporté	1 495 625, 49		
- Subventions d'équipement	400 500, 00		
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement	400 000, 00		
- Participations à des travaux d 'équipement (dont fonds compensation TVA : 464 330, 93 T.L.E. : 126 286, 57)	590 617, 50		
- Produits des emprunts	310 000, 00		
- Aliénation de titres et valeurs	14 979, 71		
d'où un excédent d'investissement de clôture		250 413, 88	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			1 103 875, 60
- Excédent de fonctionnement	853 461, 72		
- Excédent d'investissement	250 413, 88		

COMMENTAIRE

Le compte administratif reflète les dépenses réelles et les recettes encaissées au cours de l'année civile 1988.

Pour sauvegarder l'amélioration de notre qualité de vie et pour la sécurité de nos habitants, de nombreuses dépenses ont été engagées.

L'entretien annuel de la voirie et des réseaux s'est élevé à 70 915 F.

Les travaux de voies et réseaux ont été très coûteux (1 283 771, 54).

L'aménagement du CD 36 et la création des trottoirs au village, à lui seul, nous est revenu à 1 298 844,13 F pour 1988.

1 052 652 F de travaux ont été effectués en 1988 pour la sixième tranche d'assainissement.

L'aménagement du nouveau cimetière a coûté, en 1988, 126 876 F. Le solde a été réglé en 1989.

Les réparations et améliorations du groupe scolaire et des logements des instituteurs ont entraîné une dépense de 67 037, 35 F. La construction d'une classe supplémentaire à l'école maternelle a été réalisée en 1989.

Tous ces travaux et aménagements ont pû aboutir grâce aux subventions et au produit des emprunts.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 672 911

- Denrées et fournitures	+ 11 900
- Impôts et taxes	+ 300
- Travaux et services extérieurs	+ 80 000
- Participations et contingents	+ 2 050
- Allocations-Subventions	+ 5 000
- Frais de gestion générale	+ 367 161
- Frais financiers	+ 44 500
- Prélèvements	+ 162 000

RECETTES : + 672 911

- Produits de l'exploitation	- 15 000
- Produits domaniaux	+ 4 500
- Produits financiers	+ 1 250
- Recouvrements-Subventions	+ 55 900
- Dotations reçues de l'Etat	+ 50 450
- Impôts indirects	+ 6 550
- Contributions directes	+ 10 000
- Produits antérieurs	+ 559 261

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : + 107 413

- Annuités SIVOM	+ 1 913
- Remboursements d'emprunts	+ 27 000
- Acquisition de matériel de transport	+ 23 500
- Electrification	- 110 000
- Cimetière	+ 165 000

RECETTES : + 107 413

- Excédent d'investissement reporté	+ 250 413
- Subvention d'équipement	- 330 000
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement	+ 162 000
- T.L.E.	- 20 000
- Dotation globale d'équipement	+ 37 000
- Recouvrement TVA sur électrification	+ 8 000

BALANCE GENERALE

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
- Budget principal	672 911	672 911
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
- Budget principal	107 413	107 413

COMMENTAIRE

Le budget supplémentaire est seulement un budget prévisionnel.

Il permet de réajuster certaines dépenses et recettes prévues ou imprévues au budget primitif.

Nous apparaissant trop élevées, par rapport aux sommes déjà versées à ce jour, certaines dépenses ont été réduites (Carburants : 20 000 F, Impressions et reliures : 6 500 F, Participations diverses : 3 500 F).

Les travaux d'électrification dotés pour 200 000 F commençant à peine ont été minorés de 110 000 F et ne nous permettront pas de percevoir la subvention de 140 000 F en 1989. La septième tranche d'assainissement d'un coût d'environ 980 000 F s'achevant actuellement, la subvention totale de 280 000 F ne sera pas versée à la date prévue mais sera reportée sur 1990.

Les augmentations mentionnées aux chapitres "frais financiers" et "remboursements d'emprunts" sont dûes au prêt de 700 000 F contracté en 1988 pour la septième tranche d'assainissement, la première échéance étant en 1989.

Pour réduire une partie des frais financiers, une renégociation de certains prêts est en cours.

Les sommes non dépensées à la clôture de l'exercice se retrouveront au budget 1990 et, de nouveau, seront affectées à la réalisation de travaux.

Lyon - Valencin - Vienne par Luzinay

Ligne N° 276 (cars FAURE)

Sauf dimanche et fêtes

	(1)	(2)	(2)	(2)	
LYON PERRACHE (gare routière)					12.15
Bd Joliot Curie / Carrefour					12.32
Bd Ambroise Croizat / Duclos					12.36
Z.I., rue du 24 Août					12.46
Corbas (mairie)					12.50
Saint-Symphorien-d'Ozon					13.02
Simandres					13.06
Marennes					13.10
Chaponnay					13.12
Valencin	6.50				13.19
Chaleyssin	6.55	8.10		11.20	13.24
Luzinay	7.00	8.15		11.25	13.29
Villette	7.05	8.20		11.30	13.34
Chuzelles	7.10	8.25		11.35	13.39
Les Serpaizières	7.12	8.27		11.37	13.41
Serpaize (village)	↓	↓	8.40	↓	13.44
Serpaize (granges)			8.45		13.49
Guillermottes			8.47		13.51
Leveau	7.20	8.35	—	11.45	—
Vienne (place Saint-Louis)	7.27	—	8.52	—	13.56
VIENNE (gare routière)	7.30	8.55	8.55	11.55	13.59

	(2)	(2)	(2)	
VIENNE (gare routière)	7.40	11.00	12.15	16.20
Vienne (place Pichat)	7.43	11.03	12.20	16.23
Leveau	7.45	11.10	12.25	—
Guillermottes				16.28
Serpaize (granges)	↓	↓	↓	16.30
Serpaize (village)				16.35
Les Serpaizières	7.53	11.18	12.28	16.38
Chuzelles	7.55	11.20	12.30	16.40
Villette	8.00	11.25	12.35	16.45
Luzinay	8.05	11.30	12.40	16.50
Chaleyssin	8.10	11.35	12.45	16.55
Valencin			13.10	19.15
Chaponnay			13.17	19.22
Marennes			13.20	19.24
Simandres			—	↓
Saint-Symphorien-d'Ozon			13.30	
Corbas (mairie)			13.43	19.37
Z.I., rue du 24 Août			13.47	19.41
Bd Ambroise Croizat / Duclos			13.56	19.50
Bd Joliot Curie / Carrefour			14.00	19.54
LYON PERRACHE (gare routière)			14.17	20.11

(1) En juillet et août, ne circule que le samedi

(2) Les samedis uniquement

Il existe des services supplémentaires en période scolaire. Se renseigner auprès du transporteur.

• **CARS FAURE**
Bureau de Vienne
Tél. 74 53 22 90

Lyon - St-Symphorien-d'Ozon Vienne

Ligne N° 279 (cars du Lyonnais)

• CARS DU LYONNAIS
55, bd Lucien-Sampaix
69190 St-Fons
Tél. 78 70 21 01

	①	②	①	③	①	⑤	①	①	③
Lyon Perrache	6.20	6.30	8.15	10.45	12.30	15.30	16.10	17.30	18.00
St-Symphorien (Le Louvre)	6.51	6.55	8.50	11.18	13.05	16.07	16.45	18.06	18.33
Ternay	7.01	↓	9.00	11.28	13.15	↓	16.55	18.16	18.43
Communay (P.T.T.)	7.06	↓	9.05	11.32	13.20	↓	17.00	18.20	18.47
Les Pins (R.N. 7)	7.10	7.03	9.09	11.35	13.24	16.15	17.04	18.23	18.50
Seyssuel (Eglise)	7.14	↓	9.13	11.39	13.28	↓	17.08	18.27	18.54
Vienne (gare routière)	7.30	7.20	9.27	11.52	13.43	16.32	17.23	18.40	19.07

	①	①	③	⑥	①	①	③	①	④
Vienne (gare routière)	6.15	8.25	9.30	10.30	12.15	13.50	16.35	17.37	18.05
Seyssuel (Eglise)	6.27	8.39	9.43	10.44	12.29	14.04	16.48	17.52	18.19
Les Pins (R.N. 7)	6.31	8.43	9.47	10.48	12.33	14.08	16.52	17.56	18.23
Communay (P.T.T.)	6.35	8.47	9.50	10.52	12.37	14.12	16.55	18.00	18.27
Ternay	6.40	8.52	9.54	10.57	12.42	14.17	16.59	18.05	18.32
St-Symphorien (Le Louvre)	6.50	9.02	10.04	11.07	12.52	14.27	17.10	18.15	
Lyon Perrache	7.35	9.37	10.37	11.38	13.27	15.02	17.49	18.50	

① Sauf dimanche et fêtes

② En période scolaire, tous les jours sauf dimanche et fêtes

③ Dimanche et fêtes

④ Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire

⑤ Sauf samedi, dimanche et fêtes

⑥ Sauf samedi, dimanche et fêtes. Ne circule pas en août

Lyon - Vienne - Romans - Valence

Lignes N° 213 (cars du Lyonnais)

Services interrompus du 1er août au 31 août
Tous les jours sauf samedi, dimanche et fête

15.30	Lyon Perrache	11.38
16.17	Les Pins (R.N. 7)	10.48
16.21	Seyssuel (Eglise)	10.44
16.35	Vienne (gare routière)	10.30
16.48	Reventin	10.18
16.54	Auberives	10.12
17.04	Péage-de-Roussillon	10.02
17.13	St-Rambert	9.52
17.26	St-Vallier	9.39
18.05	Romans	9.00
18.30	Valence	8.35

C H U Z E L L E S I N F O R M A T I O N S

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT : le MARDI 8h30 - IIh 30
le JEUDI 8h30 - IIh 30
le VENDREDI I6h 30 - I9 h

PERMANENCE DES ELUS

le MARDI M. DUPARC ou Mme GARDAIS
le JEUDI M. PLANTIER
le VENDREDI M.ROCHE ou M. PRAS

ASSISTANCE SOCIALE : MADAME GUILLOUX T 78 73 00 10

CULTE CATHOLIQUE DE CHUZELLES

PERMANENCE A CHUZELLES DE MONSIEUR HEHN PRETRE

Lundi I4 h - I6 h
Mardi I4 h - I6 h
Jeudi 9 h - I8 h
Vendredi I4 h - I5 h

Téléphone à Vienne : 74 85 60 28
" " Chuzelles : 74 57 9I 27

CATECHISME

Responsables : Mesdames Martine BERTHIER, Colette BOUCHAYER, Jacqueline DONADJIAN et Jeanne GONIN

Catéchisme : le Mercredi matin de 9 h à I0 h à la Cure de Chuzelles.

HUMANA

Pensez au Tiers Monde. Deux petits édifices HUMANA se trouvent dans notre Commune ; l'un place de la Mairie et l'autre sur la RN 7 à hauteur des Pins.

BENNE A VERRES

Le produit de la collecte dans notre Commune pour le Ier semestre I989 a représenté la somme de 364 F, sui sera affectée en totalité à l'Aide à la Recherche sur le cancer dans notre Département. Le 2ème semestre 1988 avait représenté la somme de 280 francs. Nous sommes en nette progression et pouvons faire encore mieux. Merci les Chuzellois.

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'Ouverture : MERCREDI : 10 h - 11 h 30
VENDREDI : 16 h 45 - 18 h 45

Garde des livres : 3 semaines environ

LOCATION MILLE CLUB

1 Journée de location ..... 1 000 F - 2 journées . 1 500 F

MARCHE DE CHUZELLES

Il fonctionne toujours les Mardis à partir de 8 h à 12 h.

CANTINE - Mademoiselle Chantal VALETTE T 74 57 08 25

Chaque jour scolaire, une soixantaine de repas est servi aux enfants, à midi. Pour le service, Madamoiselle VALETTE est aidée par Madame VERDIER et depuis 8 jours, par une TUC Mademoiselle Françoise BURSOMETTO

ECOLE MATERNELLE T 74 57 06 30 Effectif : 89 Elèves

Directrice : Mme COLLET

Section des Petits : Mme GARCIA
Section des Moyens : Mme COLLET
Section des Grands : Melle FORESTIER le Matin
Mme POURRET l'Après-midi

ECOLE ELEMENTAIRE T 74 57 90 76 Effectif : 97 Elèves

Directeur : M. BONTE

Adjointes : Mme DEMARD et Mme ROBERT : CE2 et CM1
Mme CANAL CP
Melle ARRAMBOURG CE1 et CE2

Pour les Ecoles des jeux de cour seraient les bienvenus : ballons, tracteurs, vélos,etc.enfin tous les jouets porteurs.

DATE A RETENIR

Voeux de la Municipalité le 6 Janvier à 17 h. Grande Salle du Mille Club, suivi de la remise des prix du Concours - les Maisons Fleuries -.

CLUB LEO LAGRANGE

Des volontaires seraient les bienvenus pour les activités du Mercredi après-midi. Pour tous renseignements téléphoner: Mme RODRIGUEZ T 74 57 02 03 ou M. RATTON T 74 57 08 30

S E R V I C E S P U B L I C S

S.N.C.F. Gare de Vienne - Réservation voyageurs
T 74 85 03 I7

Gare d'Estressin : T 74 85 IO 78

POLICE VIENNE - Gendarmerie d'Estressin
59, Montée Bon accueil
T 74 85 OO I7 ou simplement le T I7

SAPEURS POMPIERS VIENNE - Avenue Marcellin Berthelot
T 74 3I 6I I8 ou le T I8

E.D.F. VIENNE - Rue Denfert Rochereau T 74 53 47 50
Dépannage : T 74 53 OO 92

SERVICE DES EAUX - S.D.E.I. VIENNE 5,Rue Peyssonneau
T 74 85 I6 I8

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS VIENNE - Cours Brillier

S E R V I C E S M E D I C A U X

Centre Anti-poisons LYON - Hopital Edouard Herriot
T 74 57 96 45

SMUR HOPITAL VIENNE - T 74 85 85 40 et 74 3I 33 33

Médecins à Villette de Vienne - Cabinet DESTORS & SARDY
T 74 57 94 O2

M. DESTORS Domicile - T 74 57 97 39
M. SARDY Domicile - T 74 57 92 82

Médecin Acupuncteur à Chuzelles - Mme BARDET-LAPENDRY
T 74 85 O4 74

Médecin à Seyssuel - M. MICHALLON T 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à Villette de Vienne -
M. DEBORDE T 74 57 O3 6O sur R.V.

Chirurgien Dentiste à Villette de Vienne -
M. PERNEL T 74 57 99 49

INFIRMIERS - M. LEGIARDI à Seyssuel T 74 85 72 73
MM. BERTOLA/CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 O5 6O

PHARMACIE à Villette de Vienne - REYMOND T 74 57 99 2I

Horaires d'ouverture : Lundi I4 h I5 - I9 h
Mardi au Vendredi : 9-I2 I4hI5-I9
Samedi : 9 h I2 h

P.T.T. DE VILLETTE DE VIENNE - T 74 57 98 00

Horaires d'Ouverture : Lundi au Vendredi : 9h - I2 h
I4 h - I7 h
Samedi : 9 h - I2 h

TAXIS VIENNOIS - T 74 85 IO 09 tous les jours de 5 h du matin à I h 30 du matin

TAXI 2 000 - T 74 3I 55 I3

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE DE VIENNE - T 74 57 96 45

QUELQUES REMARQUES

Collier ABOI-STOP : en vente chez votre Vétérinaire, peut permettre de faire plaisir à son entourage, tout en offrant un beau cadeau à son animal favori pour les Fêtes.Pensez-y

Par respect pour les Agriculteurs et les cultures, les piétons que nous sommes, sont priés de marcher..... dans les sentiers.

Les 2 flashes attirant l'attention des automobilistes, ont été détériorés : coût - environ 3 000 F. Il en a été de même pour le miroir placé près de la boulangerie. Détérioré par balle le " chasseur " a dû le prendre pour un miroir aux alouettes.

RAPPEL : Les utilisateurs du Mille club, après utilisation des salles, voudront bien assurer un premier nettoyage, afin de faciliter la tâche de notre Garde Champêtre M. NAUD.

S P E C I A L C A M B R I O L A G E

Depuis quelques mois, les habitants de Chuzelles et des environs, sont sollicités par des appels téléphoniques pour : dégustation gratuite de vins, bilan social, de santé etc... Nous attirons tout particulièrement votre attention sur ces personnes qui très souvent ne cherchent qu'à vous extorquer des renseignements qui leur serviront pour un éventuel cambriolage.

SOYEZ VIGILANTS - Ne répondez à AUCUNE QUESTION. Si l'appel téléphonique est sérieux, la personne qui vous appelle peut très bien confirmer par écrit et les renseignements qu'elle vous demande peuvent très bien passer par un courrier.

Ceci est encore plus important pour les personnes vivant seules et les enfants qui répondent aux appels, en l'absence de leurs parents.

Les PTT peuvent vous offrir la possibilité de transfert de ligne en cas d'absence prolongée. Renseignez-vous auprès d'eux.

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 4 Août,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.07.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. AGRAIN, CLERC, DUPARC, HYVERNAT, REGAL,
Mmes GARDAIS, CARRET, TERRIER,

Excusés : MM. LABROUAS ET PRAS, Mme FRANCE
SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire, informe son Conseil qu'il y a trois candidates qui commencera à la rentrée scolaire de septembre et qui s'effectuera pour l'instant dans les locaux de la cantine scolaire.
- Mme VERDIER Christiane qui postule pour un emploi définitif
- Mme RODRIGUEZ Jeannine qui postule pour un emploi dans l'attente d'une place définitive à l'extérieur.
- Mme MARTINHO

Après examen des dossiers, Mme VERDIER a été retenue.

Aménagement du CD 36 (élargissement fait en 1987)
La DDE précise que le CM n'avait pas pris de délibération en ce qui concerne le maître d'oeuvre, coût de l'avenant 61 166,76 F. Cette dépense a donc été votée et sera prévue sur le prochain budget.

Bac à ordures (bac fermé)
A la place d'un abri pour poubelle initialement prévu à l'école et aux logements des instituteurs, le conseil souhaite acheter des bacs fermés (le camion de ramassage est prévu pour ce type de bacs).
Le conseil vote l'achat d'1 bac sur roulettes pour l'école et la cantine ainsi que pour le mille-club.
Coût de l'opération 1 260 x 2 = 2 520 F

En ce qui concerne le ramassage, il semblerait que certaines maisons ne soient toujours pas desservies. Le fait sera de nouveau signalé à l'entrepreneur (entre autre M. PREVITALI).

Subvention pour la bibliothèque municipale
La mairie a reçu une lettre du président du conseil général de l'Isère en date du 19 Juillet 1989 mentionnant l'octroi d'une subvention de 4 000 F. (Le double de cette lettre a été adressé à la présidente Mme THIBAUDIER).

Comité Isèrois pour LERE (pour la défense du MALI)
Association créée au sein du conseil Régional. Le comité demande une subvention. Le Conseil Municipal refuse.

Divers
* Les tuyaux des WC de l'école (en dessous, il y a le champ d'épandage) sont endommagés.
Des devis ont été demandés (entreprise ABEL-COINDOZ), les travaux plus le raccordement au tout à l'égout 27 300 F
Réparation seules 8 239, 63 F.
Le Conseil Municipal retient seulement les réparations

* Cantine
Compte tenu de la pose de Buflon au lieu de tissu sur les murs, un surplus sera demandé par l'entreprise ROBERT.
Coût du Buflon : 156 F le m2 au lieu de 136 F le m2
Surplus environ : 20 F x 59 = 1 180 F

* M. le maire avise le conseil de la saisine du Tribunal administratif par Mrs BOUAKKAZ, MAHAMDI, MICHEL et LASSERRE, propriétaires au lotissement "l'orée du village" qui contestent les droits de branchement du tout à l'égout.
Le CM a deux mois pour répondre.
Il y a lieu d'avertir l'Assurance et l'avocat et aviser aussi Monsieur le sous-préfet.

Compte-rendu du 15 Juillet
- Remerciements du conseil aux associations et à tous les participants
- 285 repas ont été servis
- Après déduction de tous les achats et des participations, la manifestation n'aura coûté à la municipalité que les 9 000 F de feux d'artifice.
- une participation sera versée à l'écho de la SEVENNE.

Il y a lieu de signaler le vol de 10 drapeaux.
Manifestations futures à prévoir :
- exposition du bicentenaire
- arbre de la liberté (fin octobre 89)
- 10ème anniversaire du mille-club

Remerciements à M. Roche et à Mme TERRIER pour la mise en page et le tirage du bulletin municipal.

Ecole maternelle
État des travaux : Peintures finies et vitres posées
Il reste la pose des moquettes
Ecole élémentaire : Prise des postes
Mme ROBERT, Mme DEMARD et Mme ARRAMBOURG (classe élémentaire)
Mme POURET + 2ème mi-temps nommée en septembre ce qui fait un total de 4 mi-temps.
Garde champêtre : Il a pris son poste avec les cantonniers jusqu'au 15 Août, ensuite il exercera son travail à la journée comme prévu initialement
Travaux en cours :Remise en état des bureaux : peinture & vernis
Nettoyage des vitres.
Maisons fleuries : la visite est prévue le 7 Août

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 8 Septembre

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 8 Septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. AGRAIN, BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS et REGAL
MMes. CARRET, FRANCE, GARDAIS, TERRIER
SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Le Maire donne lecture au Conseil de plusieurs lettres reçues :

Lettre du RUGBY-CLUB de la Sévenne :
Demande l'autorisation d'utiliser notre terrain de foot.
- 3 dimanches pour la saison
- 1 jour d'entraînement par semaine durant 2 mois
- 1 samedi pour l'année pour l'école de rugby

Autorisation accordée avec toutefois réserves en cas d'intempéries.

Lettre de Monsieur ROBERT Yves : Habitant "Les Rivoires" à la limite de Simandres, nous signale que le ramassage des ordures ménagères lui a été refusé, or il n'y a jamais eu refus mais, à cause des difficultés du camion à tourner, il lui a été demandé de faire effectuer le ramassage sur Simandres avec l'accord de l'Entreprise MASSE.

Lettre de Monsieur CAVELLINI Yves : se plaint du manque de visibilité en sortant de chez lui à Pauphile. Solutions envisagées :

1) devrait couper les arbres génants, lui appartenant ; la municipalité, de son côté, couperait le talus.
2) installation d'un miroir à ses frais avec l'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel serait implanté ce miroir. La 1ère solution serait la plus avantageuse. L'installation du miroir serait acceptée sous toute réserve.

Mme GUILOUX : demande le détachement d'une parcelle de terrain lui appartenant actuellement en zone ND pour vente et construction. L'existence et le texte de la circulaire sur laquelle elle s'appuie pour sa demande seront vérifiés auprès des services compétents de la Sous-Préfecture.
Toutefois, le Conseil marque sa réticence pour toute modification du plan d'occupation des sols et suit le dossier.

Mme GAUTIER : demande la possibilité d'un detachement de parcelle située en zone NC pour l centre de jeunes et d'échange international. Il lui est demandé de monter et de présenter un dossier en accord avec SPORTS et JEUNESSE.

Indemnités Maire et Adjoints : Monsieur le Maire précise que le montant des indemnités perçues a été voté par le Conseil Municipal lors de l'établissement du budget primitif 1989 ; ces indemnités sont réparties comme suit :

- Indemnité du Maire : 75 % de l'indice majoré 155 (2 692 F mensuel),
- Indemnité des Adjoints : 50 % de l'indemnité (1 346 F par mois).

Il s'agit d'indemnités maximales pouvant être accordées à chacun des adjoints.
Ces maxima servent à déterminer la provision budgétaire relative aux indemnités de fonction."

Le problème provient de 2 interprétations possibles de ce texte : soit : chacun des adjoints perçoit 50 % des indemnités du Maire (indemnités maximales), soit les 50 % de l'indemnité du Maire sont répartis aux 4 adjoints.

Jusqu'à présent, c'est cette solution qui était retenue. Pour une éventuelle modification du mode de répartition des indemnités des adjoints, la discussion sera reprise lors de l'établissement du prochain budget.

- Congélateur de la cantine en panne : sa réparation n'étant plus possible, M. HYVERNAT est chargé de prospecter afin d'en choisir et d'en acheter un.

- Point-Phone du Mille-Club à supprimer car l'abonnement revient trop cher à la Commune pour le peu d'utilisation. Il sera demandé l'installation d'un téléphone normal avec 1 ligne, 2 postes et service réduit dans la localité.

- Faire mettre aussi un téléphone avec service réduit au STADE.

Le charcutier TENET vendant sur le marché de Chuzelles chaque mardi, se propose de régler une participation pour l'électricité consommée. Le Conseil Municipal décide de lui demander 150 F pour l'annnée.

- Lettre du 6/9 de l'Association des parents d'élèves : se rapportant aux transports scolaires et demandant si le garde pouvait aller chercher et ramener à son domicile l'accompagnatrice des enfants dans le car. Solution provisoire acceptée mais l'achat d'un véhicule de fonction (d'occasion) serait à envisager

- Lettre du Football Chuzelles/Serpaize : demande la remise en état des poteaux et filets. Bonne note a été prise. Des travaux s'avérant nécessaires dans le bâtiment des vestiaires, les employés communaux seront chargés de les effectuer.

- M. PICHE propose la possibilité de renégocier certains prêts. Accepté par tous les membres.

- Bilan financier proposé par le Comité d'expansion : accord ; à demander selon les délais de réponse pour l'étude.

- Convention ETUDE-GARDERIE : avec la Commune, l'association des parents d'élèves et l'école publique de Chuzelles. Vu un premier examen de la convention mais des précisions seront à apporter, certains points seront à étudier.

- Harmonie de Seyssuel : compte rendu de la réunion du 5/09/89 au total 60 enfants dont 25 Chuzellois fréquentent l'école de musique. Il ressort un solde positif total de 23 384 F. La discussion à propos de la subvention interviendra lors du vote des subventions.

- Publicité pour les emplois Communaux : en cas de poste vacant, le principe de publicité par voie de presse et d'affiche est retenu.

- Commission Economique : revoir son fonctionnement en Octobre.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 29.09.89

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 29 Septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.09.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. AGRAIN, BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS et REGAL
MMes. CARRET, TERRIER

Excusées : MMmes, FRANCE, GARDAIS

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

- Compte Administratif 88 :
Présenté par monsieur Gilbert ROCHE 1er Adjoint au Maire, président de séance.
La Balance Générale fait ressortir un excédent global de clôture de 1 103 875, 60. Adopté.

- Monsieur le Maire informe son Conseil que :
Vu l'effectif important des 3 classes maternelles, il est nécessaire que Mme POINOT assure son travail d'ASEM à temps complet. Il serait alors prévu d'engager une femme de ménage pour environ 11 heures par semaine. La question a été posée à Mme VERDIER qui est déjà surveillante auxiliaire de garderie si ces quelques heures de ménage l'intéressent. Après réflexion, elle nous donnera réponse. Pour le moment, Mme POINOT effectue les mêmes tâches réparties en ASEM et ménage.

- Chantal VALETTE, cuisinière scolaire a un surcroît de travail du fait que le nombre d'enfants mangeant à la cantine a beaucoup augmenté par rapport à l'année dernière. Il y a lieu de modifier son contrat de travail. Elle fera donc 39 heures par semaine au lieu de 34 heures soit : 34 h. à la cantine et 5 h. femme de service à l'école maternelle.

- Monsieur ROCHE donne lecture des études de prix concernant l'assurance de l'extension de l'école maternelle. Deux compagnies ayant été mises en concurrence, l'accord du Conseil Municipal a été donné pour la moins chère.

- Le Club Léo-Lagrange envisage d'engager un TUC afin de soulager un peu les personnes bénévoles pendant les heures d'activités. Cette TUC ne pouvant être employée 20 heures par semaine par Léo-Lagrange, elle pourrait effectuer quelques heures à la cantine pendant les repas. Cette solution est acceptée par tous.

- Monsieur le Maire lit la lettre signée par les riverains des "Serpaizières" demandant un éclairage du carrefour "les Ollagnières, les Serpaizières, St Maxime".
La Commission Electrification verra si un reliquat existe sur les travaux 88 et fera l'étude nécessaire afin de remédier à cette demande.

- La Commune de CHATONNAY ayant émis le souhait d'adhérer au SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES, Mr le Maire et le Conseil donnent un avis favorable à cette demande d'adhésion.

- CHARTE INTERCOMMUNALE : Développement économique , projet d'implantation d'entreprises dans la région de Vienne, Pont-Evêque. Notre commune s'engagerait à une participation de 5 à 10 F par habitant pendant 5 ans pour la construction de bâtiments intercommunaux.

Tous les membres sont d'accord sur le principe.

- En ce qui concerne la zone artisanale, Mr le Maire annonce à son Conseil que le projet est en bonne voie de réalisation. Un cahier de charges sera à rédiger.

- Lettre de Monsieur EUDELINE fixant rendez-vous pour subventions D.M.2 (Décision modificative n° 2) : Assainissement, Ecole.)

- Feu vert est donné à Mr le Maire pour faire procéder à une étude en vue de la surélèvation de l'école primaire (création d'une 5ème classe).

- Il a été confirmé que la grande salle du Mille-Club ne pouvait être louée qu'aux habitants de Chuzelles.

- La commission "Fêtes et sports" a convenu de la date du 9 décembre 1989 à 15 heures pour la plantation de l'arbre de la liberté. Au programme, la chorale, l'harmonie, suivies d'un vin d'honneur.

- Les responsables du bulletin municipal aimeraient connaître les impressions éprouvées sur l'édition de juillet. Ils acceptent donc toutes les idées, suggestions et critiques.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 20.10.89

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 20 Octobre 1989,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.10.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. AGRAIN, BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS et REGAL
MMes. CARRET, FRANCE, GARDAIS

Excusée : Mme TERRIER

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil de plusieurs lettres reçues :

- l'Association Sportive Villette de Vienne demande l'utilisation de notre terrain de foot jusqu'en février 90, le leur n'étant pas praticable avant cette date. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

- La Ligue Nationale contre le CANCER demande une subvention pour l'octroi d'un SCANNER pour Vienne et sa région. Après délibération, le Conseil Municipal donne son avis favorable et versera la somme de 1 500 F.

- Association Les Amis de CHANTA-CORIO de St Maurice sur Dargoire. Ce centre, à caractère privé, prenant en charge les soins et le soulagement des malades atteints de SCLEROSE en PLAQUES, demande une aide sous forme de subventions ou de dons afin de renouveler certains équipements et améliorer ainsi les soins distribués. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal regrette de ne pas pouvoir donner une suite favorable à cette requête.

- L'Ecole de Musique Seyssuel/Chuzelles par sa lettre du 2/10/89, apporte quelques précisions suite à la réunion qui s'est tenue à Seyssuel le 5 Septembre. Le coût prévisionnel de l'école, tous cours confondus étant de 154 500 F pour l'année 1989/90 et la subvention de Chuzelles allouée par élève étant de 72,41 F, il nous est demandé de réexaminer cette somme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de porter à 150 F la subvention par élève.

Actuellement, 29 élèves Chuzellois fréquentant cette école de musique, la somme allouée sera donc de 150 F x 29 = 4 350 F.

- Achat de voiture de service : une voiture R4 camionnette a été achetée d'occasion afin qu'elle soit à la disposition du garde, des employés Communaux et de la Municipalité. Prix de cet achat 23 500 F à imputer sur le compte 215. Assurée tous risques au prix de 1 888 F TTC.

- Le solde du Crédit scolaire (2 400 F.) ne peut être versé sur le compte de la coopérative de l'école conformément à la demande de son Directeur. Cette somme sera réglée sur présentation d'une facture lors de l'achat de fournitures scolaires.

- Déviation de la rue MAUGIRON : le Conseil Municipal s'interroge sur l'arrêt des travaux de la déviation du CD 123, la démolition étant terminée sur les terrains acquis par la ville de Vienne.

- demande que se poursuivent les travaux indispensables pour le désenclavement de la Vallée de Leveau (compté 4 000 véhicules par jour, fin 1988) et le développement économique de nos communes du NORD-EST de Vienne,

- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de prendre toutes dispositions qui incombent au département afin que cette réalisation soit retenue lors de la session budgétaire du Conseil Général de l'Isère.

- Programme d'électrification rurale de 1990 : pour la création d'un poste H 61 "télégraphe". Le centre de distribution mixte EDF/GDF de Vienne nous invite à délibérer en réunion du Conseil Municipal afin d'adresser une demande d'inscription pour le programme de financement des travaux d'électrification rurale de 1990, d'un montant de 150 000 F TTC auprès du Conseil Général avant le 31 Octobre 1989. Tous les membres acceptent ce projet.

- Honorariat : le Conseil Municipal donne son accord pour que les démarches nécessaires à l'obtention de l'honorariat par MM. BLAIN et CARRET (30 ans de service municipal) soient entreprises auprès de la Préfecture qui devra prendre un arrêté.

- Convention ETUDE-GARDERIE : Lecture a été faite du règlement des Etudes dirigées et garderies. Certains points ont été revus.

- Stage demandé par Mme VERDIER auprès de Chantal VALETTE. Accordé.

- Melle VALETTE Chantal de son côté demande un stage de restauration dans les collectivités du 13 au 18.11.89.

- Objectifs : - équilibre de l'Alimentation
  - contrôle de la qualité et du coût
  - organisation des achats
  - etc...

Coût : 2 940 F (pris en charge par la Municipalité). L'hébergement est pris en charge par Melle VALETTE elle-même. La Municipalité se renseigne pour savoir si ce stage peut être pris en charge ou subventionné.

- Lugdunum Communication propose l'implantation d'un panneau comportant pour 1/3 les n° d'appel des services d'URGENCE et pour 2/3, des publicités diverses. Sans suite.

- Groupe scolaire : le Conseil Municipal demande l'inscription à une nouvelle tranche des travaux concernant l'ouverture d'une 5e classe primaire et la surélévation du groupe scolaire. Un projet est à l'étude auprès de monsieur Michel BARRIOS architecte.

- Dégâts sur réseau d'assainissement suite aux orages du 16 et 17 juin 88, (estimation : 280 000 F H.T.) Pas d'espoir de subvention par le Conseil Général.

- Une demande d'inscription pour la 8e tranche de travaux d'assainissement est prévue pour début 91. Fin 91 la la station d'épuration de Vienne devrait être terminée.

- Aménagement du CD 123 A (Tuyaux et trottoirs) Devra se réaliser dans les 5 ans à venir au terme du contrat passé avec le promoteur du lotissement "l'Orée du Village". Pas d'espoir de subvention.

- Demande d'ouverture d'une discothèque vers "La Tour". Refusée.

- S.A.D.I. (Ste d'Aménagement du Département de l'Isère) Compte-rendu de la réunion commission URBANISME du lundi 16 Octobre. La S.A.D.I. propose son aide pour un éventuel réaménagement du Centre Village (Z A.C).

- Demande d'implantation d'une pharmacie : Monsieur le Maire a demandé qu'un dossier soit constitué. Le Conseil Municipal est favorable.

- Monsieur BLANC, Ste Foncière à FEYZIN : Monsieur le Maire informe son conseil de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec monsieur Blanc : ce dernier relance le projet de lotir le terrain qui est et reste en zone NA.

- Proposition est faite de visiter les chantiers actuels et en projet ; seraient présents à ces visites les membres du Conseil.

- Les élections de la M.S.A.(Mutualité Sociale Agricole) se dérouleront à la mairie le Mercredi 25/10/89 de 8 h à 18 h. Un élu sera présent à ces élections.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 30.10.89

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 30 Octobre 1989,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26.10.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS et REGAL
MMes. CARRET, TERRIER

Excusés : MMes, FRANCE, GARDAIS
Mr AGRAIN

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 89.

- Le Conseil Municipal approuve ce budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

  - section de fonctionnement : 672 911 F
  - section d'investissement : 107 413 F

- Monsieur ROCHE premier Adjoint, expose au Conseil Municipal le travail effectué depuis la délibération du Conseil Municipal du 4 Août, ainsi que les démarches entreprises concernant la demande de subvention pour le projet d'exposition de documents d'archives dans le cadre de la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française. Ce projet a obtenu le patronage de la Mission du Bicentenaire et une convention a été signée entre cet organisme et Monsieur le Maire.

  Cette exposition permettra à la fois d'expliquer l'origine historique des difficultés présentes de notre village et d'y apporter les premiers éléments de réponse.

  Les divers objectifs poursuivis peuvent se résumer ainsi :

  - animation de la commune par le renforcement des activités au centre village (et de l'activité bibliothèque en particulier),

  - valorisation de l'image de la commune,

- stimulation d'un groupe de recherches sur le passé de Chuzelles.

Il s'agit là des premiers pas d'une politique culturelle allant dans le sens de la convivialité du rassemblement et de l'intégration.

- Monsieur le Maire fixe rendez-vous aux membres du Conseil Municipal pour la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera sur la place de Chuzelles à 10 h 30. L'harmonie de SEYSSUEL apportera son concours.

- Monsieur le Maire informe les membres présents que la mairie sera exceptionnellement fermée MARDI 31 Octobre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 14.12.89

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le 14 Décembre 1989,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.12.1989

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1° adjoint
MM. AGRAIN,BAUDOUX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS,
PRAS et REGAL

MMes. CARRET, FRANCE, GARDAIS, TERRIER

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Sur proposition de Monsieur le Maire, ont été votées toutes les subventions aux associations au titre de l'année 1989.
Certains montanst ont été quelque peu modifiés.

- Association familiale de Chuzelles	300 F
- A.I.A.D.M.R.	4 900 F
- A.C.C.A. de Chuzelles	400 F
- Football Club Chuzellois	1 000 F
- Etoile sportive de la Sévenne	400 F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union"	300 F
- A.F.I.P.E.I.M. de Vienne	1 200 F
- Chorale "La Clé des Chants"	700 F
- Journal "La Sévenne"	500 F
- Harmonie de Seyssuel	4 350 F
- Association des Jeunes de Chuzelles	600 F
- Canoé Kayak de Chuzelles	700 F
- Bibliothèque Centrale de prêts de l'Isère	300 F
- Comité antituberculeux de l'Isère	100 F
- Comité anticancéreux de l'Isère	200 F
- Oeuvre des pupilles de l'Ecole	100 F
- Association des paralysés de France	100 F
- Fédération des Oeuvres laïques	200 F
- Section Départementale du Trésor	100 F
- Habitat rural	100 F
- Prévention routière	100 F
- Bibliothèque pédagogique de Vienne	100 F
- Association Maires et Adjoints des cantons de Vienne	100 F
- Ste protectrice des Animaux	500 F
- Tribunal de Grande Instance (Comité de Probation)	500 F

- D'autre part, il a été accordé une subvention exceptionnelle pour l'A.F.M : Association Française contre la Myopathie 1500 F
- et pour le Centre Léon Bérard pour un montant de 300 F

Délibération pour Plan d'Aménagement du Centre Village par la Société d'Aménagement du Département de l'Isère (S.A.D.I).

Située entre Vienne et l'Agglomération Lyonnaise, la commune de Chuzelles est devenue une commune essentiellement résidentielle dont la population a doublé ces 20 dernières années pour atteindre environ 1 500 habitants.
Les élus, entendant maîtriser ce développement, ont pris, à cet effet, des mesures en matière d'urbanisme réglementaire.

D'autre part une action qualitative visant à mieux répondre aux besoins des habitants anciens et nouveaux passerait par le confortement du Centre Village.

La faisabilité d'un tel projet demande néanmoins à être vérifiée sur les plans.
C'est pourquoi, la commune de Chuzelles compte faire appel à la société S.A.D.I. pour réaliser une étude préopérationnelle. Le coût de cette étude est évalué à 40 000 F H.T et pourrait faire l'objet d'une subvention du département de 35 % du montant T.T.C soit 16 604 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager l'étude préopérationnelle sur le "Centre Village" et de confier cette étude à la S.A.D.I.

Station d'Epuration : La première tranche des travaux devrait démarrer en 1991 après que les études soient effectuées en 1990 pour un montant de 1 MF subventionné à 70 % par l'Agence Financière de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.
Douze communes sont concernées par cette station dont Chuzelles.

Agrandissement Ecole : Le projet de surélèvation est annulé car il reviendrait trop cher. Une étude d'agrandissement par le Côté Sud est envisagée ce qui permettrait d'avoir une classe primaire, une bibliothèque Centre de documentations, le bureau du Directeur, les sanitaires en communication avec le groupe existant; en sous-sol, une possibilité d'aménagement soit en salle d'évolution de 150 m2, soit en salle de réunion.

La réalisation du restaurant scolaire sera reportée au prochain exercice.

Pour faciliter les travaux, Monsieur FOREST autorise le passage du tout à l'égout sur son terrain.

Concession PERRET au cimetière : Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a fallu déplacer la concession existante dans l'ancien cimetière pour créer un passage vers le nouveau cimetière. Après délibération, il est décidé que cet emplacement est propriété communale et qu'il est attribué une nouvelle concession à la famille PERRET Edgar sans versement de droit ; ce changement étant à l'initiative de la commune.

Lotissement Plein-Sud : Monsieur SIFFERLEN, président de ce lotissement demande à ce que l'entretien régulier de la centrale de relevage des eaux usées soit pris en charge par la commune ainsi que leur éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette requête et répondra à la lettre du Président.

Monsieur LOURDIN, autos-skooters, par sa lettre du 22/11 demande si, comme les années précédentes, il peut s'installer pour la vogue de Chuzelles du 23 au 27 mai 1990.

Une réponse positive lui sera faite.

Camion 505 : Faisant suite à notre lettre du 4 décembre 89, le Lieutenant Colonel BURGER accepte volontiers qu'un de ses véhicules soit bâptisé au nom de notre commune lors d'une prochaine cérémonie ; Date que la municipalité fixera prochainement.

Emprunts : Une renégociation des emprunts à taux élevé contractés les années précédentes est en cours. Les derniers accords devront se faire avant fin décembre pour éviter les toutes dernières augmentations. Ces emprunts concernent la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est pour un montant de 111 761 F au nouveau taux de 10,50 % au lieu de 17,70 %, ainsi que des prêts à la Caisse des Dépôts et Consignations et CAECL. Cette renégociation apportera des économies substantielles dont le bilan définitif sera donné au cours d'un prochain conseil. Le Conseil Municipal a donné son accord afin que les indemnités se rapportant à la renégociation de certains prêts soient prélevées du compte 669 pour être affectées au compte 672.

Déchetterie : Le Conseil Municipal tient à exprimer son étonnement devant le schéma d'implantation de déchetteries en Isère proposé par le Conseil Général. Ce schéma prévoit en effet une implantation sur le site de Chuzelles sans que la commune ait été consultée préalablement. Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité ce projet.

Ecoles : Le Conseil Municipal prend note des différents points du Conseil d'Ecole du 24.11.89 et des problèmes, projets et souhaits qui y sont exprimés. Sur la demande d'aide à l'entretien de la photocopieuse, tout en conservant le traditionnel cadeau de la fête des mères et sans augmenter les crédits scolaires, le Conseil Municipal prendra une décision lors de sa prochaine réunion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Le Maire,
J. PLANTIER

III
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU NORD DE VIENNE

Que s'est-il donc passé au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne en cette année 1989 ?

Voilà, une bonne question ! Et, pour satisfaire votre soif de curiosité, voici en quelques lignes et à travers quelques dates un aperçu général de l'activité du Syndicat.

Prenons dans l'ordre :

- 12 MAI 1989 : Première réunion du comité après les élections municipales. Toutes les communes, partie prenante du Syndicat, sont représentées par deux délégués. A savoir : CHUZELLES, PONT-EVEQUE, SERPAIZE, SEYSSUEL, VILLETTE DE VIENNE, VIENNE.

* Renouvellement du bureau : le vote se déroula à bulletin secret et furent élus au premier tour :

- Président : Monsieur VERZIER Albert, Maire de Serpaize
- Vice-Président : Monsieur PERONNET Claude, Adjoint à Seyssuel
- Secrétaire : Monsieur REGAL Jean-Noël, Conseiller Municipal à Chuzelles.

* Monsieur GERY Pierre est nommé Président d'honneur, à l'unanimité.

* Budget Primitif 1989 : il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- par le fonctionnement : 863 400 Frs
- par l'investissement : 883 600 Frs

* Siège du Syndicat : il est maintenu en Mairie de Chuzelles.

* Monsieur JANET André, secrétaire administratif du Syndicat, est reconduit dans ses fonctions.

- 02 JUIN 1989 : Programme des travaux 1989 : il a été retenu pour un montant de 500 000 Frs hors taxe subventionné à 45 % par le Conseil Général soit 225 000 Francs. Ce programme concerne des travaux de renforcement de réseau sur les territoires de Chuzelles, Serpaize et Pont-Evêque.

- 05 JUIN 1989 : Notre brave Monsieur GERY Pierre, après une vie toute dévouée à la vie communale, Syndicale et Associative, s'est éteint le 02 Juin. Et, en ce lundi après-midi, une foule nombreuse et recueillie l'accompagna en sa dernière demeure, en notre cimetière de Chuzelles.

- 28 AOUT 1989 : Ouverture des plis de l'Appel d'Offres ouvert du programme 1989 : les Etablissements PETAVIT de DARDILLY sont déclarés adjudicataire pour un montant de 401 448,62 Francs hors taxe pour un marché estimé à 427 073 Frs hors taxe. (Soit un rabais de 6 %)

- DU 11 AU 31 OCTOBRE 1989 : Réalisation du programme 89 sur le territoire de la commune de Chuzelles. Il consiste à un renforcement du réseau de distribution d'eau sur la voie communale n° 4 dite du Village à Simandres (hameau du VERDIER) :

- abandon de la canalisation de diamètre 60 mm.
- pose d'une canalisation de 125 mm de diamètre.
- implantation d'un poteau incendie à l'extrémité du renforcement.

Certes, quelques incidents se sont produits pendant ces travaux et les personnes qui les ont supportés, trouveront dans ces lignes la préoccupation du Syndicat pour pallier tous désagréments lors de prochains travaux !

- DU 13 AU 24 NOVEMBRE 1989 : Réfection de chaussées du Syndicat en concomitance avec celles du réseau d'assainissement Eaux Usées et de la réfection de chaussée de la voie communale n° 6.

Enfin, terminons par un bon conseil. L'hiver frappe à notre porte et il peut "frapper" de gel votre compteur d'eau. Alors, ne faites pas comme le rédacteur de cet article qui avait oublié d'isoler efficacement son tabouret, abri compteur d'eau, et qui se trouva fort dépourvu avec son compteur gelé.
Aussi, mettez en pratique cette maxime :

" Compteur d'eau, du froid isolé ; l'eau sans souci toute l'année ! "

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

Compte Administratif 1988

- La lecture du compte 88 est faite par le doyen de l'Assemblée.

Adopté à l'unanimité.

- La lecture du compte supplémentaire faite par le président avec explications.

- A la demande d' Anne-Marie BARBAT du CLOSEL, l'assemblée adopte le triplement des rémunérations du président fixées à 2 000 F en 1976 et inchangées depuis.

- Vols dans les vestiaires de la piscine : Le président nous présente un projet chiffré à 66 000 F pour les résoudres. Abandon des anciens vestiaires hommes et femmes. Construction de nouvelles cabines de déshabillage. Les vêtements sont déposés dans des paniers gardés dans un local par le personnel de la piscine. Un bracelet numéroté correspondant au panier sera remis à la personne ou à la famille.

Capacité d'accueil : 840 paniers au total.

Ceci entraînera pour un mois d'été la création d'1/2 poste de travail.

- Devis accepté ce jour par l'Assemblée

- Début des travaux : 2 Janvier 1990

- Projet futur après libération du terrain de football par le club de Villette :

- Un bassin en plein air avec plongeoirs d'environ 600 m2
- Aménagement de l'espace vert

La capacité de filtration de l'eau actuellement, permet la construction de ce deuxième bassin sans modification.

Accord de l'Assemblée pour un premier chiffrage du dossier.

Quelques chiffres en bref : Entrée adulte : 11 Francs
" enfant : 8 Francs

- Abonnements adultes : 90 Francs
- " enfants : 60 Francs

- 70 000 entrées scolaires par saison

- 6 000 entrées en Juin - 6 300 en Mai

- Pour Juillet et Août 89 : 13 853 entrées

Recette entrées + boissons + frites pour ces deux mois 169 794 Francs.

SYVROM

Syndicat de Vienne et de sa région pour les ordures ménagères.

Ce syndicat regroupe 11 Communes :

Les Côtes d'Arey - Chonas l'Amballan - Chuzelles - Estrablin - Eyzin-Pinet - Pont-Evêque - Reventin Vaugris - St Sorlin de Vienne Seyssuel - St Colombe les Vienne.

Vienne est représentée par cinq délégués.
Les 10 autres Communes sont représentées par deux délégués chacune.

Le rôle de ce syndicat est d'assurer le fonctionnement, l'entretien et de prévoir les investissements concernant la décharge.

Des travaux d'aménagement sont en cours :

- déviation du ruisseau qui traverse la décharge dans un collecteur qui, en cas d'écrasement pourrait entraîner une pollution

Le pont bascule sera déplacé et installé sur des fondations stables atteignant la roche, de façon à en éviter toute déformation.

Son accès sera également aménagé. Ces travaux s'accompagneront d'un équipement sanitaire pour le personnel travaillant sur le site vestiaire et douche.

- Pour allonger la durée de vie de cette décharge, des prospections sont en cours pour trouver de nouveaux sites qui pourraient recevoir des remblais "inertes" qui, actuellement sont déversés à Vienne.

CHARTE INTERCOMMUNALE

Développement Economique

L'ensemble des élus représentant les 18 communes adhérentes ont constitué plusieurs groupes de travail :

1) Développement de la vallée de la Sévenne :

- Comment dynamiser le développement économique des communes de la vallée de la Sévenne ?

- Peut-il y avoir une zone d'activités financée par les différentes communes ?

- Comment valoriser la vallée de la Sévenne située entre le site urbain Lyonnais et la vallée du Rhône, desservie par une bretelle d'autoroute ? Quelle identité propre peut-elle se prévaloir ?

2) Implantation de bâtiments industriels relais :

Le comité d'expansion du Nord-Isère a mis en exergue les demandes d'industriels souhaitant disposer de bâtiments d'accueil (entrepôts, ateliers, bureaux...).

Cette observation a été confirmée par les demandes de chefs d'entreprise en mairie de Chuzelles.

Une analyse sur des sites équipés et immédiatement disponibles montre que seules les communes de Vienne et de Pont-Evêque sont aujourd'hui capables de mettre immédiatement des zones répondant aux besoins des entreprises.

Afin de permettre à ce projet de se réaliser, il a été demandé aux différentes communes adhérentes de cofinancer cette action à hauteur de 5 francs par habitant. La commune de Chuzelles a décidé lors de son Conseil Municipal du 29 Septembre 89 d'être partenaire de la réalisation de ce projet.

3) Pépinière d'entreprises :

Afin de dynamiser le tissu industriel régional, il a été proposé la création d'une pépinière d'entreprises.

Cette pépinière a pour objetif d'accueillir des créateurs d'entreprise et de mettre à leur disposition, à des coûts préférentiels, des équipements et services communs (secrétariat, entrepôts, télex, télécopie...)

	aujourd'hui	OPAH
LOGEMENTS OCCUPES PAR LEUR PROPRIETAIRE	Prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) : 20 % du montant des travaux plafonnés à 70 000 F montant maximum de la prime fixé à 14 000 F Bénéfice de la prime sous réserves de conditions de ressources	1) - MAJORATION DE LA PAH 25 à 30 % du montant des travaux Le plafond de la prime passe à 17 000 F 2) - Le propriétaire bénéficie : - d'une PRIORITE dans l'attribution de la prime - de CONSEILS pour ses travaux (car une équipe d'animation est mise en place dans le cadre de l'OPAH)
LOGEMENTS LOUES	Subvention de l'ANAH * 20 à 25 % du montant des travaux Le plafond de travaux est supérieur à celui donnant droit à la PAH Conditions d'obtention: - avoir acquitté pendant au moins 2 ans la Taxe Additionnelle au Droit de Bail - pas de conditions de ressources	1)- MAJORATION de la subvention de l'ANAH 35 à 40 % du montant des travaux 2)- le propriétaire bénéficie : - d'une PRIORITE dans l'attribution de la subvention - de CONSEILS
LOGEMENTS VACANTS	AUCUNE SUBVENTION	Subvention de l'ANAH selon les mêmes modalités que pour un logement loué

* ANAH Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

CHARTE INTERCOMMUNALE : TOURISME

Afin de développer le tourisme dans nos communes, il a été adopté trois axes de travail :

1) Sentiers de randonnée :
Une carte des sentiers existants ou à remettre en état et à baliser a été dressée dans chaque commune.
Une consolidation de ces travaux permettra la réalisation d'un circuit pédestre intercommunal.
Les frais d'aménagement pourront être pris en charge dans le cadre du contrat de pays.

2) Patrimoine communal :
Un recensement des sites et patrimoines communaux est en cours de réalisation afin d'en faire une information auprès des organismes professionnels de tourisme.

3) Aménagement touristique :
La mise en place de circuits de randonnée ainsi que la valorisation de nos sites communaux devraient permettre un développement du tourisme.
Cela devra être précédé d'une réflexion sur l'aménagement touristique à savoir :

- Camping à la ferme
- Gîtes nature
- Chambres d'hôtes
- Gîtes ruraux
- Gîtes de groupes
- Gîtes d'étape
- Gîtes d'enfants
- Auberge à la ferme
- Tables d'hôtes

Pour les formalités de création d'une installation et l'attribution à subvention, s'adresser à :

- GITES DE FRANCE, chambre d'agriculture de l'Isère
  40 avenue Marcellin Berthelôt BP 124
  38021 GRENOBLE CEDEX

TEL : 76.40.31.32.

- MAIRIE DE CHUZELLES : Jacques DUPARC

- CHARTE INTERCOMMUNALE : Sylvie RIES
  Ancienne Gendarmerie
  38780 PONT-EVEQUE

  TEL : 74.57.71.09

CHARTE INTERCOMMUNALE : VIE QUOTIDIENNE

Cette commission a décidé de créer pour l'instant trois groupes de travail :

1) Vie culturelle et sportive :

- Utilisation intercommunale d'équipements sportifs
- Entretien intercommunal des stades
- Bibliobus
- Animation, Jeunes et Adolescents
- Financement de postes d'animateurs
- Clubs intercommunaux (thèâtre)
- Calendrier intercommunal des fêtes
- Matériel intercommunal d'animation

2) Services Sociaux et Médicaux :

- Impayé en accession à la propriété
- Chômage
- Services aux personnes âgées
- Service d'accueil à la petite enfance (crèches...)

3) L'Environnement scolaire :

- Ski, langues
- Encadrement des devoirs scolaires
- Moniteurs d'éducation physique
- Classe de neige....

D'autre groupes de travail pourront être créés en fonction des besoins.

Les souhaits d'intervention en matière d'équipement commercial, les problèmes de réseau bancaire (distributeurs de billets) pourront être traités également dans la commission "Développement Economique".

D'autres suggestions faites en réunion :

- Etude des possibilités d'extension des transports urbains
- Etude des possibilités d'extension à d'autres communes du réseau TV par câble, actuellement en cours d'installation sur Vienne.

CHARTE INTERCOMMUNALE : AGRICULTURE

Plusieurs axes de réflexions se sont dessinés et ont fait l'objet de groupes de travail :

1) Organisation du travail sur l'exploitation :

- Service de remplacement (personnel)
- C.U.M.A.
- Banque de travail
- Entreprise

2) Gestion :

- Comptabilité
- Gestion
- Information
- Télématique

3) Recherche d'un complément de revenus :

- Productions nouvelles
- Vente directe
- Tourisme rural
- Bois
- Relance bovine
- Relance du lait

Une synthèse de ces groupes de travail permettra l'élaboration d'une candidature d'un contrat de pays (cofinancement département et région).

De plus, une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (O.G.A.F) a été acceptée par les pouvoirs publics le 25 Octobre 1989.
Elle a pour but d'apporter des aides et subventions aux agriculteurs résidents dans les communes adhérentes à la Charte jusqu'au 31.3.1993.
Ces différentes aides sont rappelées en annexe.

Pour toute information, les agriculteurs concernés voudront bien s'adresser à :

- Antenne ADASEA : Mr WEISBROD
- Mme PRAS Renée, Mr JAMAIS Roger
- Mairie de Chuzelles : Commission Agricole

O.G.A.F. DE VIENNE

Objectif : Installation des jeunes agriculteurs, restructuration des exploitations. Diversification des productions.

Périmetre : Communes des cantons Nord et Sud de VIENNE.

Durée : 3 campagnes (date de clôture : 31 Mars 1993

ACTION I : AIDE A LA LIBERATION FONCIERE

Bénéficiaire : Tout propriétaire, agriculteur ou non qui cedera des terres dans les conditions suivantes :

1ER CAS : Bail de 9 ans en faveur d'un jeune agriculteur âgé de moins de 40 ans, ayant une capacité professionnelle, exploitant moins d'une S.M.I., presentant un projet viable,
ou vente à la S.A.F.E.R.,
ou apport à une structure collective de stockage en location :
Montant de la prime : 4 000 F./Ha pondère

2EME CAS : Bail de 9 ans en faveur d'un jeune agriculteur, exploitant entre 1 et 3 S.M.I. :
Montant de la prime : 3 000 F./Ha pondere

3EME CAS : Bail de 9 ans en faveur d'un agriculteur âge de moins de 50 ans (sauf si succession assurée) exploitant moins de 3 S.M.I.(52.5 Ha) :
Montant de la prime : 2 000 F./Ha pondere

Condition à remplir par le cessionnaire : Etre affilié à l'A.M.E.X.A., ou s'engager a le devenir dans un délai de 2 ans.

Majoration : 25 % en cas de bail à long terme (18 ans minimum).

Plafond de l'aide : 10 Ha primés par cédant

Partage de la prime : En cas de résiliation de bail préalable à la cession, la prime sera partagée entre le propriétaire (50%) et l'ancien locataire (50 %).

Exclusions :. Cessions en ligne directe
. Cession à un agriculteur ayant son siége d'exploitation à plus de 5 Km.

ACTION II : AIDE A LA CESSION D'UN BATIMENT OU D'UNE PARCELLE POUR LA CONSTRUCTION

Bénéficiaire : Tout propriétaire exploitant ou non qui cèdera par bail ou par vente, un bâtiment ou une parcelle constructible (30 ares minimum), à un jeune agriculteur s'installant et remplissant les conditions prévues dans le 1er cas de l'Action I.

Montant de la prime : Modulée en fonction de l'état, de la taille du bâtiment, de l'intérêt de l'opération.

Plafonds :

Maison d'habitation :	20 000 F.
Bâtiment d'exploitation :	20 000 F.
Parcelle pour construction :	10 000 F.

Partage de la prime : Idem Action I.

ACTION III : PRIME A LA CESSION D'UNE PARCELLE "ENCLAVEE" OU "AVEC DROIT DE PASSAGE"

Beneficiaire : Tout propriétaire, exploitant ou non, qui cedera, soit par bail, soit par vente, une parcelle enclavée, à un agriculteur exploitant (A.M.E.X.A.).

Montant de la prime : 3 000 F./Ha

Plafond de l'aide : 10 000 F.

Partage de la prime : Idem Actions I.

ACTION IV : INCITATION A LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'ECHANGES AMIABLES

Objet : Favoriser la mise en place de projets d'échanges amiables collectifs a l'occasion d'une opération locale particulière : zone d'irrigation communale, zone d'activite agricole...

Montant de l'aide : Prise en charge des frais d'etude prealable

ACTION V : AIDE A L'INTENSIFICATION

Objet : Prime a la mise en place pour la première fois d' une production specialisee : arboriculture, maraichage, petits fruits, transformation, valorisation, etc...

Beneficiaire : - Soit un jeune agriculteur installé depuis moins de 5 ans.
- soit un agriculteur évince dans le cadre d'une opération d'interêt general.

Conditions : Etre affilié à l'AMEXA.

Montant de la prime : 35 % du coût des aménagements spécifiques.

Plafond : 25 000 F/exploitant.

ACTION VI : TRAVAUX D'AMELIORATION FONCIERE

Bénéficiaire : Tout exploitant ou propriétaire ayant participé à une opération de mobilité foncière individuelle ou collective (opération OGAF, remembrement, échanges amiables...)

Montant de l'aide : 35 % du coût hors taxe des travaux d'amélioration fonciere (remise en culture, drainage, irrigation, aménagement de point d'eau, etc...)

Plafond : 20 000 F/exploitant.

ACTION VII : STAGES DE PRE-INSTALLATION

Objet : Stage d'une durée de 6 18 mois, permettant la mise en relation d'un exploitant à la recherche d un successeur,ou d'un associé, avec un candidat à l'installation.

Aide au stagiaire : Prise en charge de la couverture sociale et versement d'une indemnite mensuelle de 1/2 ou de 2/3 de SMIC selon les charges familiales.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE :L'ANIMATEUR O.G.A.F.
Les 2ème, et 4ème lundis du mois de 9H30 à 12H
Chambre d'Agriculture Z.A. de Malissol à VIENNE
Tél : 74.85.94.29

ou à L'A.D.A.S.E.A.
40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 GRENOBLE
Tél : 76.40.31.32

CENTRE DE SECOURS

PRESENTATION

La caserne des pompiers de Vienne est un des 4 centres de secours départementaux. Il assure en premier appel les secours pour 25 communes du district dont 3 pour le Rhône.

Le centre de Vienne compte 39 professionnels et 64 volontaires. Parmi eux, 12 sont permanents journaliers, dont 3 affectés à l'écoute. Neuf hommes sont donc disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Leur nombre peut monter à 39 si nécessaire. Parmi les volontaires beaucoup sont répartis à distance ou en entreprise.

L'ensemble des hommes est réparti en équipes spécialisées, chacune avec son matériel adapté aux différents risques :

- cellule risques radiologiques
- cellule risques chimiques
- 12 plongeurs
- 24 bateliers avec 4 embarcations de sauvetage
- lutte contre le feu d'hydrocarbures
- cellule sauvetage déblaiement
- 1 groupe de "super-pompiers" est en création pour intervention en milieu dangereux.

BUDGET

Le mode de calcul des charges revenant à chaque commune a été fixé et accepté en 1986 après de nombreuses discussions.

La ville centre prend en charge la moitié du coût net du service. L'autre moitié est à répartir entre toutes les communes (y compris la ville de Vienne).

Pour chaque type de dépense (fonctionnement et investissement). Quatre critères sont appliqués pour calculer le montant de la participation de chaque commune :

- pour 25 % le nombre d'habitants
- pour 25 % le potentiel fiscal
- pour 25 % les risques
- pour 25 % durée des interventions (moyenne des 4 dernières années).

C'est la première fois que les communes participeront à 100 % au budget du Centre de Secours. Jusqu'à présent la participation s'est faite à 25 % de la somme dûe, puis à 50 %.

La participation de Chuzelles se monte à 85 950 F. Dans ce budget il a été tenu compte en particulier de l'accroissement des demandes de télé-alarme, de la rénovation du sol du gymnase et de l'acquisition :

- de matériel sportif
- de l'installation d'une aire de lavage
- de l'acquisition d'une nouvelle échelle

le budget a été adopté à l'unanimité.

IV
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

VOIRIE

- Les travaux prévus au programme 1989 sont terminés et réalisés dans de bonnes conditions.

Environ 3 km. de routes ont été revêtus et 500 mètres réfectionnés, le tout pour une somme approximative de 252 000 F.

- Un supplément de réfection sera réalisé sur la voie communale n° 6 au VERDIER. Suite à des travaux d'assainissement et du renforcement du réseau d'eau potable, la commune prendra une partie de cette réfection pour remettre la chaussée entière en état.

- Pour le passage du car de ramassage scolaire, un élargissement a été nécessaire sur la voie communale n° 9 à la hauteur de la ferme FOREST au hameau THIERS.

- Travaux divers

- L'élagueuse du SIVOM a réalisé 102 H de travail pour la saison 89.

- Le tractopelle, 60 H pour le curage des fossés.

- La déligneuse, 10 H pour la préparation des chaussées avant le revêtement.

- Des emplois seront faits sur diverses voies.

- La barrière de protection du pont du CLOUTRIER sur la voie communale n° 10 a été totalement endommagée, ce qui nécessitera son remplacement pour un coût de 6 523 F. Chacun étant couvert par une assurance, alors pourquoi en faire supporter les frais à notre budget communal ?

- En cas de chute de neige pour cet hiver, messieurs JAMAIS Roger de Pauphile, GONIN Gilbert de la Devillière et POINGT Gratien de Tourmente, se partageront le déneigement de nos routes communales et comme cette tâche n'est pas toujours très facile, essayons de les aider lorsque nous les rencontrerons en se garant le mieux possible ou en évitant de laisser des voitures en stationnement sur des chemins étroits pour faciliter leur passage.

- Des petits tas de gravillons déposés sur les bords de routes à forte déclivité sont à votre disposition en cas de verglas ou neige, alors une petite pelle dans le coffre de la voiture peut parfois vous rendre un grand service.

- Il est bien dommage qu'en circulant sur nos routes nous découvrions encore des décharges sauvages, aidez nous à garder notre commune propre en le signalant en Mairie (même les auteurs si possible).

- En vous rappelant la prudence la commission voirie vous souhaite bonne route et bonnes fêtes de fin d'année.

* = revêtements partiels

BATIMENTS

La 3ème classe maternelle a pu accueillir nos enfants dans ses locaux juste terminés.

La réfection du restaurant scolaire s'est finie avant la rentrée.

Le travail de la commission porte actuellement sur le projet d'agrandissement du groupe scolaire : une classe supplémentaire étant prévisible pour l'école primaire.

En effet, elle ne dispose plus de local libre après l'ouverture en Septembre dernier d'une nouvelle classe élémentaire.

Pour cette dernière, la remise en état avant réouverture est le fruit du travail des agents communaux.

ENVIRONNEMENT : ASSAINISSEMENT

STATION D'EPURATION DE VIENNE

Le 6 Novembre 1989, la mairie de Vienne a présenté le projet de Station d'Epuration en présence des élus des communes concernées. Monsieur EUDELINE a fait une présentation globale du projet :

- Etudes en 1990
- Début de la construction en 1991 sur le territoire de la commune de Reventin-Vaugris.

La participation financière des communes sera réglée par une convention avec Vienne.

Il est en l'état actuel des choses, extrêmement difficile de fournir un chiffrage du coût de l'opération.

A. Investissement :

Le coût approximatif serait de l'ordre de 43 000 Frs H.T. (sans traitement des odeurs) répartis ainsi :

- 30 652 000 pour les communes
- 12 348 000 pour les industriels

L'annuité pour la part communale reviendrait à environ 55 Frs par habitant par an.

B. Fonctionnement :

Coût estimé à 1 F par m3.
Ces chiffres ne peuvent qu'être approximatifs tant que l'étude n'est pas faite. Ils donnent simplement un ordre de grandeur. Ils ont été calculés dans la meilleure hypothèse : celle où tous les industriels se raccorderaient et paieraient.

Pour tenir le calendrier donné, les communes devront faire parvenir leur décision de se raccorder ou non à la station avant le 15 Mars 1990.

FETES ET SPORTS

Les cérémonies du Bicentenaire de la Révolution Française Le 15 Juillet

Tout d'abord, il convient de remercier à la fois officiellement et très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours à la réussite de cette fête, aussi bien les particuliers pour le feu d'artifice et la montgolfière que les associations pour la partie musicale, sans oublier l'ensemble du personnel municipal. L'organisation de ces fêtes relevait du défi. De sérieux handicaps étaient à surmonter :

- les inconnues budgétaires

- temps de préparation très réduit (premières bases jetées au Conseil Municipal du 12 Mai)

- voix pessimistes craignant que la date soit mal choisie, redoutant la concurrence avec la fête des écoles, prévoyant un village vide à la mi-juillet.

- difficulté de prévoir le nombre des participants. En dépit de ces handicaps les manifestations qui avaient débuté à 19 h selon le programme prévu se sont déroulées pendant 8 heures ininterrompues. Près de 300 repas ont été servis. Il a fallu attendre parfois 1 h 30 pour le repas...

Dans ces conditions, il n'est peut être pas immodeste de parler de réussite, si l'on compare d'un côté les objectifs que s'étaient fixé la Municipalité et de l'autre les résultats obtenus. Les idées proposées au Conseil Municipal du 12 Mai :

- animer et dynamiser le village
- rassembler : permettre aux Chuzellois et Chuzelloises de se rencontrer entre eux et de rencontrer leurs élus.
- valoriser l'image de Chuzelles (par des initiations originales).

se sont trouvées pratiquement réalisées par exemple au cours de ce repas pris en commun toutes générations confondues sur la place du Mille-Club à la mode de ce que les premières commémorations révolutionnaires appelaient les banquets fraternels.

L'expérience a prouvé que le milieu associatif était capable de se mobiliser pour le village et que ce genre de fêtes correspondait à un besoin.

Le succès de cette manifestation constitue pour nous une invitation à continuer dans ce sens en se saisissant des occasions les plus favorables. Prochaine occasion : les 10 ans du Mille-Club lieu de rencontre par excellence.

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTE

Le Samedi 9 Décembre, Chuzelloises et Chuzellois se retrouvaient au Mille Club pour planter l'Arbre de la Liberté. Monsieur PLANTIER rappelait ce rite, pratiqué dès 1789, dans chaque Ville et Village Français, pour symboliser cette liberté si fortement désirée.

Dans une ambiance très sympathique notre tilleul arrivait, enrubanné et transporté dans une carriole tirée par un magnifique et fougueux cheval. Il fût alors érigé et chacun contribua à sa plantation avec les conseils du Spécialiste, Monsieur Vincent BOURGUIGNON.

L'Harmonie de Seyssuel, les Chorales de St Symphorien d'Ozon et de Chuzelles nous présentèrent avec brio un spectacle musical concluant à merveille l'année du Bicentenaire de la Révolution.

Pour terminer l'après-midi, un vin chaud préparé par nos Conseillers Municipaux fût très apprécié.

EXPOSITION : CHUZELLES ET LA REVOLUTION

" NAISSANCE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE "

Samedi I6 Décembre à I7 h 30, inauguration de l'Exposition.

Monsieur PLANTIER, Maire de Chuzelles dans son discours, remercie Monsieur Gérald EUDELINE Conseiller Général, Monsieur SPERONE représentant Monsieur le Sous-Préfet, les Maires présents, les Présidents d'Associations et l'ensemble des Conseillers et Employés Municipaux, de leur présence. Sont remerciées également, les Entreprises qui au titre du mécénat nous ont apporté leur concours.

Cette exposition, la première dans le cadre du Bi-centenaire de la Révolution Française, termine l'année I989 en permettant aux Chuzellois de prendre connaissance d'une partie des Archives Municipales, Chuzelles possédant dans son patrimoine quelques trésors qui n'étaient connus jusqu'à présent que de très rares initiés.

Quelques documents sont particulièrement intéressants pour Chuzelles et les Chuzellois à savoir : le rêve de Chuzelles de devenir Chef Lieu de Canton, ou, une naïve esquisse de couplet patriotique.

Au détour de cette exposition, d'anciens Chuzellois pourront peut-être retrouver les noms et portraits .... de certains de leurs Ancêtres.

Comme il a déjà été indiqué, nous rappelons les horaires d'ouverture de cette exposition :

le Mercredi de I0 h à I2 h
le Vendredi de I6 h 45 à I8 h 45
le Dimanche 7 Janvier I990 de I0h à I2h et I4h à I8h

Pour les groupes de 4 à 5 personnes, possibilité de visiter les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi après-midi, en téléphonant au préalable à la Mairie T 74 57 90 97 ou à M. ROCHE T 74 57 9I 26.

Cette action culturelle sera bien sûr, suivie d'autres manifestations dans les années qui viennent et en I990, les personnes responsables de la Bibliothèque prévoient déjà des expositions, dont une sur les Volcans de France qui aura lieu du 26 Mars au 8 Avril I990 et une autre sur " Chuzelles Autrefois."

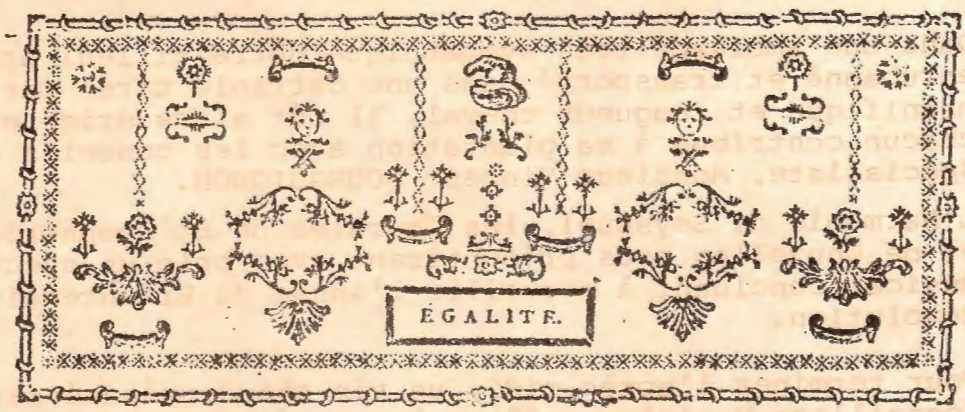

URBANISME

Suite à diverses demandes de modification du P O S, la commission URBANISME s'est réunie le 28 Septembre 89 et a adopté les principes suivants :

- Toutes les demandes ont été et seront étudiées par la commission URBANISME et soumises au Conseil Municipal. Les motifs de ces demandes ont été et seront examinés de façon approfondie.

- Il est rappelé que le Conseil Municipal réuni le 8 Septembre a marqué sa réticence pour toute modification du plan d'occupation des sols.

- La dernière révision du P O S a été approuvée le 24 Octobre 86. Aucune révision n'est envisageable avant 5 ans à compter de cette date.

- La volonté Municipale a été affirmée de limiter le nombre de constructions autorisées afin de mettre un terme au développement déséquilibré du village. Cette limitation sera particulièrement vigilante dans le domaine des lotissements. Cette attitude ferme est motivée par les difficultés auxquelles la municipalité doit faire face en matière d'infrastructure et d'intégration.

- Il va de soi que les cas de dérogation prévus par la loi seront respectés.

COMMISSION : URBANISME

Numéro Enregistrement	Date dépôt demande	Nom, Prénom demandeur	Lieu-dit	Nature de la construction
15 - V 1015	10.08.89	WILLY Rogge	Boussole	Construction Neuve
16 - V 1016	28.08.89	VINCENT Christian	L'Orée du Village	Construction Neuve
17 - V 1017	29.08.89	Forel Jean-Claude	Boussole	Construction Neuve
18 - V 1018	15.09.89	ROUSSEL Patrick	Boussole	Construction Neuve
19 - V 1019	25.09.89	DEVILLE Jean-Pierre	L'Orée du Village	Construction Neuve
20 - V 1020	10.10.89	ALTINTAS Ahmet	Boussole	Construction Neuve
21 - V 1021	10.10.89	HESLING André	Boiron	Construction Neuve
22 - V 1022	31.10.89	FANJAT Emile	Garage des Pins	Aménagement

La mairie recevant des appels téléphoniques relatifs à des demandes d'acquisition ou de location, il serait souhaitable que les propriétaires de locaux vacants, ou susceptibles de l'être, et destinés à la location ou à la vente, les signalent à la mairie.

CANTINE SCOLAIRE

Tour d'horizon avec la commission pour préparer l'assemblée générale du 3.10.89.

Etaient présents pour la commission : MM. PLANTIER, CLERC, BAUDOUX et Mme GARDAIS.

- Bureau cantine : Mme VERDIER, AURIC, CHAVARIN, SIMON, AVALLET, Mr RODRIGUEZ et Mlle VALETTE cuisinière.

- Quelques chiffres : 55 à 70 enfants (dont 30 petits de 3 à 6 ans), mangent à la cantine.

- Prix du repas : 14,50 Francs

- Vente des tickets pour 4 semaines, un samedi par mois.

- Mme VERDIER étant seule pour la surveillance pendant les repas, le bureau demande à la mairie une personne supplémentaire de 11 h 30 à 14 h 30. Une "TUC" sera sollicitée pour aider Madame VERDIER.

- Le bureau demande aussi l'achat de petites tables et chaises pour les enfants de 3 à 6 ans de la maternelle.

- Mlle VALETTE repose le problème de l'entretien de la cuisinière à gaz (voir Mr DELAIRE à Chuzelles).

En fin de réunion, Mme VERDIER et Mme AURIC annoncent leur démission lors de la prochaine assemblée générale. Elles proposent à la mairie de prendre en charge totalement la cantine scolaire. Elles estiment que la gestion et le fonctionnement pour une association de loi 1901 sont trop lourds.

Le Maire prend bonne note.

Fin de la réunion. Tout le monde se donne rendez-vous le mardi 3 Octobre pour l'Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'Assemblée Générale s'est tenue à la petite salle du Mille-Club le 3.10.89

Etaient présents pour la commission communale, Mme GARDAIS, Mrs PLANTIER, CLERC et BAUDOUX.

En début de séance, la lecture du bilan moral et financier est faite par Mme VERDIER.

- cinq familles seulement assistent à l'assemblée, à part les membres du bureau.

- diverses questions sont abordées. Un débat un peu désordonné s'instaure.

- Madame VERDIER repose la question à monsieur PLANTIER au sujet de la prise en charge de la cantine par la Mairie.

Monsieur PLANTIER répond que cela doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, mais qu'il souhaite que la cantine continue à fonctionner sous sa forme actuelle.

- Madame VERDIER et Madame AURIC donnent leur démission.

- constitution du nouveau bureau :

Présidente	: Mme CHIRAT
Vice Présidente	: Mme AVALLET
Trésorier	: Mr CLERC
Adjoint	: Mr FOREST
Secrétaire	: Mme CHAVARIN
Adjointe	: Mme SIMON
Assesseurs	: Mme LUSSIGNOL
	: Mme AURIC
	: Mr RODRIGUEZ

RELATIONS AVEC LES SOCIETES

Une nouvelle réunion a permis à la municipalité et aux associations d'échanger sur leurs objectifs respectifs et de dresser un calendrier des manifestations que vous trouverez en annexe.

Ce type de rencontre étant apprécié et souhaité, il est prévu de se retrouver en mairie le 14 mai 1990 à 20 h 30.

Il est rappelé que la commission a pour but de soutenir les efforts et les initiatives des associations, mais ne doit à aucun moment s'ingérer dans la vie interne des associations.

Lorsqu'elle est conviée, la municipalité répond favorablement à l'invitation des différentes Associations afin de participer à des réunions de travail ou à des Assemblées Générale.

ASSOCIATION	DATE	TYPE DE MANIFESTATION	LIEU
A.C.C.A. CHASSE	03.02.90	CONCOURS DE BELOTE	G.S. MILLE-CLUB
	12 et 13 05.90	BALL-TRAP	TERRAIN CARRIERE
	30.06.90	CONCOURS DE PETANQUE ET REPAS CAMPAGNARD	TERRAIN SPORTS
A.B.C. BOULES	28.01.90	CONCOURS DE COINCHE	G.S. MILLE-CLUB
	16.06.90	BOULES "INTER-COMMUNES" VILLETTE/CHUZELLES	TERRAIN SPORTS G.S. MILLE-CLUB
	7/8.07.9	CONCOURS OFFICIEL	TERRAIN SPORTS
	22.09.90	BOULES : SOCIETAIRES	TERRAIN SPORTS G.S. MILLE-CLUB
ASSOCIATION JEUNES	27.01.90	SOIREE RENCONTRE ENTRE NOUVEAUX JEUNES	G.S. MILLE-CLUB
	07.04.90	SOIREE PRIVEE	G.S. MILLE-CLUB
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	10.12.89	BOUDIN CHAUD	G.S. MILLE-CLUB
A.I.D.M.R.	28.11.89	LOTO	SERPAIZE
ASSOCIATION FAMILIALE	20.01.90	ASSEMBLEE GENERALE SUIVIE D'UNE SOIREE DANSANTE BRETONNE	G.S. MILLE-CLUB
	27.05.90	FETE DES MERES	G.S. MILLE-CLUB
	10.06.90	RALLYE BARBECUE	G.S. MILLE-CLUB
BIBLIOTHEQUE	DU 26.03 AU 08.04 1990	EXPOSITION LES VOLCANS DE FRANCE	P.S. A COTE DE LA BIBLIOTHEQUE
CLUB DES ANCIENS	26.11.89	VENTE EXPOSITION	G.S. MILLE-CLUB
	18.02.90	REPAS DE LA MUNICIPALITE	G.S. MILLE-CLUB
	07.10.90	THE DANSANT	G.S. MILLE-CLUB
CANOE-KAYAK	16.12.89	ASSEMBLEE GENERALE	G.S. MILLE-CLUB
	14.01.90	BOURSE AUX LOISIRS/SKIS	G.S. MILLE-CLUB
	03 AU 10 02.90	TOURNEE BRIOCHES	COMMUNE CHUZELLES
	29.04.90	RENCONTRE INTER-CLUB JEUNES	BASSIN DE ST PIERRE DE BOEUF

ASSOCIATIONS	DATE	TYPE DE MANIFESTATION	LIEU
F.N.A.C.A.	19.03.90	ASSEMBLEE GENERALE	P.S. MILLE-CLUB
HARMONIE	07.01.90	LOTO	G.S. MILLE-CLUB
	24.03.90	BAL DE L'HARMONIE	G.S. MILLE-CLUB
	11.05.90	CONCERT	G.S. MILLE-CLUB
	15 ET 16 06.90	AUBADES ET REPAS	SEYSSUEL
ECOLE DE MUSIQUE	20.12.89	AUDITION ELEVES	G.S. MILLE-CLUB
	06.04.90	AUDITION ELEVES	G.S. MILLE-CLUB
	04.05.90	CONCERT PROFESSEURS	G.S. MILLE-CLUB
LES LAGRANGE	30.06.90	EXPOSITION THEATRE	P.S. MILLE-CLUB
ST VINCENT CHUZELLES	25.02.90	CONCOURS DE BELOTE	G.S. MILLE-CLUB
	04.06.90	VOYAGE ANNUEL	A DEFINIR
SAINT-VINCENT LEVEAU-MASSIER	21.01.90	BANQUET ANNUEL	G.S. MILLE-CLUB
LA SEVENNE	22.12.89	ASSEMBLEE GENERALE	P.S. MILLE-CLUB
SOU DES ECOLES	03.12.89	LOTO	G.S. MILLE-CLUB
	31.12.89	REVEILLON	G.S. MILLE-CLUB
	11.02.90	BELOTE	G.S. MILLE-CLUB
	21 ET 22 04.90	BROCANTE	G.S. MILLE-CLUB
	23.06.90	FETE DES ENFANTS	2 SALLES MILLE-CLUB
INTER ASSOCIATIONS	24.06.90	JEUX DE LA SEVENNE	VILLETTE DE VIENNE
MUNICIPALITE	09.12.89	ARBRE DE LA LIBERTE	MILLE-CLUB
	27.05.90	FETE DES MERES	G.S. MILLE-CLUB
	14.07.90	FETE NATIONALE	G.S. MILLE-CLUB
CONSCRITS	26.05.90	BAL DES CONSCRITS	G.S. MILLE-CLUB
F.C.C.S. FOOT-BALL	21.10.89	BAL DU FOOT	SERPAIZE
	31.12.89	REVEILLON	SERPAIZE
	17.03.90	REPAS DANSANT	SERPAIZE

RELATION AVEC LES SOCIETES

CLUB LEO LAGRANGE

A la rentrée 89/90 le Club Léo Lagrange a introduit trois nouvelles activités dans son programme d'animation :

- Yoga : pour les adultes

- Théâtre : pour les adultes, adolescents, avec une section enfants.

- Modern'Jazz : pour les enfants

Ces activités ont lieu au Mille-Club.
Dans le cadre de ses activités le club assure la formation d'animateurs dans la perspective du BAFA.

Pendant la période des vacances scolaires 89/90, le club propose cette année des activités sur deux jours.

En Juillet 90, le club fonctionnera matin et soir avec un personnel rémunéré et sera en mesure d'accueillir 12/15 enfants par jour.

A partir de Septembre 90, le club fonctionnera le mercredi toute la journée.

A court terme se pose le problème des bénévoles pour l'encadrement des enfants. Des animateurs spécialisés ont été engagés pour les activités introduites cette année. Mais les personnes présentes sur le terrain le mercredi après-midi risquent de "s'essouffler". Une aide leur est absolument nécessaire. Un "TUC" employé à mi-temps par le club et à mi-temps par une autre association serait une solution. A plus ou moins long terme se posera un problème de locaux. Si tous les enfants inscrits viennent un mercredi après-midi froid et pluvieux, la petite salle du Mille-Club se révèlera trop exigüe.

Si d'autre part le club Léo Lagrange connaît l'an prochain le même développement que depuis sa récente création, il éprouvera de plus en plus le besoin de vivre dans ses murs.

Les responsables du club sont à la recherche d'une solution. Une réflexion est menée avec les responsables municipaux.

Dernière minute : un accord est intervenu pour l'emploi d'une TUC dont le travail est partagé entre le Club Léo Lagrange et la Cantine

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ASSISTANCE

A . E . P . A .

L'A.E.P.A. et le Comité Paroissial de Chuzelles, réunis en Assemblée Générale le I2 Décembre, se posent des questions :

Une vie religieuse est-elle nécessaire ?

Si oui, participons-nous à la vie de la Paroisse ou consommons-nous simplement (Catéchisme,Sacrements ...)

Un appel est lancé:

à des aides pour les Catéchistes

à des animateurs d'équipes liturgiques

à des équipes pour petits entretiens et nettoyages de l'Eglise et de la Cure.

Un inventaire des besoins et des moyens est ébauché.

L'A.E.P.A. est réactivée par l'élection de nouveaux mambres au Conseil d'Administration.

Une idée : Pour les Fêtes de Fin d'Année et toutes les Fêtes en général pourquoi ne pas penser également aux personnes " seules " ? Elles nous attendent peut-être

---

ECONOMIE

Une commission Municipale a été constituée lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 Avril I989.

Cette commission a pour objectifs :

- de maîtriser la demande d'installation des Entreprises intéressées par le site de Chuzelles, du fait de la realisation de la bretelle d'Autoroute de l'A 46 Sud.

- de maintenir le caractère résidentiel et rural de notre Village

- de doter la Commune de moyens économiques et financiers afin de COUVRIR le développement des équipements de Chuzelles sans accentuer la pression fiscale des habitants.

Une réflexion est en cours tant au niveau Municipal qu'au niveau Intercommunal dans le cadre de la Charte " Développement Economique ".

L E S E C O L E S

Un des soucis majeurs de la Municipalité est et reste les Ecoles.

La période des grandes vacances a été mise à profit pour suivre les réunions de chantier de la nouvelle classe de maternelle, mettre au point le fonctionnement des transports scolaires de l'étude et de la garderie. Pour mener à bien la rénovation de la cantine, revoir les contrats de travail des ASEM et de la Cuisinière. Un effort particulier a été fait pour les travaux d'aménagement intérieur demandés par l'équipe des Instituteurs.

Ces travaux ont été effectués par les Employés Municipaux, qui ont reçu l'aide précieuse de M. NAUD, le Garde Champêtre, fraîchement nommé.

A peine la rentrée effectuée, il fallait songer à l'ouverture d'une cinquième classe en primaire, faire état du projet en temps opportun pour obtenir les subventions nécessaires ; des réunions de concertation ont lieu pour regrouper les différents partenaires : la commission Urbanisme, les Adjoints, M. l'Inspecteur, M. le Directeur des Ecoles, l'Architecte. De réunion, en réunion, le projet évolue. Il devra être bouclé pour la mi-janvier de telle sorte que l'ouverture puisse avoir lieu à la rentrée I990.

Il ne faut pas pour autant oublier les souhaits et les demandes qui se font jour au moment des Conseils d'Ecole de la Maternelle et du Primaire, les plus importants concernant l'ombre dans la cour, le remplacement de la polycopieuse à alcool, le mode de participation de la Municipalité aux frais d'entretien de la photocopieuse nouvellement en service et à l'acquisition des cassettes et livres pour l'enseignement de l'Anglais dans le Primaire.... La Municipalité continue à suivre attentivement les questions posées et apportera ses réponses selon les priorités et selon les possibilités budgétaires.

Nous tenons aussi à réparer un oubli fâcheux qui s'était glissé dans le dernier bulletin en ce qui concerne le plan de financement de la photocopieuse, la participation du Sou des Ecoles avait été purement et simplement omise. Cet oubli est d'autant plus regrettable qu'il s'agit de la somme de 8 500 F. Que le Sou des Ecoles, sur le point de disparaître - ce que nous sommes nombreux à regretter - veuille bien excuser l'auteur de cet oubli.

D'autre part et enfin, nous tenons à adresser aux nouvelles venues dans l'ésuipe pédagogique de l'Ecole Publique Mixte de Chuzelles, un très cordial mot de bienvenue.

N A I S S A N C E S

JAMAIS Laurine, Marie
née le 6 janvier 1989 à VIENNE - 38

GARCIA Ophélie
, née le 12 janvier 1989 à LYON Rhône 8°

PERONNET Clément
né le 19 janvier 1989 à VENISSIEUX - 69

DA COSTA Alexandrine
née le 15 février 1989 à Ste COLOMBE - 69

ACHARD Jérôme, Alain
né le 9 mars 1989 à VENISSIEUX - 69

BELOUADHEH Fouad Hassan
né le 29 mars 1989 à VENISSIEUX - 69

DAVID Julien, Marcel, José
né le 25 mai 1989 à VIENNE - 38

MOURIER Ophélie, Marie-Anne
née le 26 mai 1989 à VIENNE - 38

DIAS Baptiste, Lambert
né le 8 juin 1989 à GIVORS - 69

NEGRO Lorine, Maryse
née le 19 juin 1989 à Ste COLOMBE - 69

NOEL Jérémie, François, Jacques
né le 27 juin 1989 à VIENNE - 38

GRANADOS Marina, Audrey
née le 29 juin 1989 à VIENNE - 38

MAZZEI Loïc, Saverio
né le 29 juin 1989 à VENISSIEUX - 69

TARTAVEL-JEANNOT Romain, Alain, Maurice
né le 11 juillet 1989 à DECINES-CHARPIEU -69

ODRAT Sophie, Christiane, Martine
née le 4 août 1989 à VENISSIEUX - 69

LASSERRE Emilie
née le 8 août 1989 à LYON 8e - 69

MARTINEZ Virginie, Elodie
née le 2 septembre 1989 à VENISSIEUX - 69

LAUTHIER Fabien, Kevin
né le 27 septembre 1989 à Ste COLOMBE - 69

CHATRON-COLLIET Stéphanie
née le 13 octobre 1989 à OULLINS - 69

CHARCOSSET Rémy, William
né le 28 octobre 1989 à VENISSIEUX - 69

M A R I A G E S

MASSAT Daniel et CARRET Sylvie, Jocelyne
le 14 janvier 1989

****

BUTHION Louis, Antoine et VINCENT Monique, Marie
le 21 janvier 1989

****

GAUCHON Gérard, Léon, Marie et CORDIER Christine, Josette, Andrée
le 29 avril 1989

****

REGAL Eric, Georges et GRAND Fabienne, Joëlle
le 17 juin 1989

****

PAQUET Jean-François et MIR Christine, Danielle
le 24 juin 1989

****

FARAULT Pascal, Joël, Marie et LEFEVRE Christine, Michelle
le 1er juillet 1989

****

DUMONT André, Pierre et VAGANAY Mireille
le 29 juillet 1989

****

PETIT Pascal et PRAS Sylvie, Marie-Claude
le 19 août 1989

****

D E C E S

DE NAS DE TOURRIS Guy, Marie, Prosper
décédé le 23 janvier 1989 à BRON - 69

ESCOFFIER Marius, Joseph
décédé le 7 février 1989 à Ste COLOMBE - 69

HIAUMET Jacqueline, Marie
décédée le 14 mars 1989 à CHUZELLES - 38

GERY Pierre
décédé le 2 juin 1989 à VIENNE - 38

ANDRE Jean
décédé le 14 juillet 1989 à VIENNE - 38

DESGRANGES Michel, Frédéric
décédé le 14 juillet 1989 à ANGERS - 49

GONIN Jean, Antoine
décédé le 12 août 1989 à CHUZELLES - 38

SIMON Jérôme, Henri
décédé le 14 novembre 1989 à BRON - 69

1990

VOEUX DE LA MUNICIPALITE AUX CHUZELLOIS

6 JANVIER A 17 H

MILLE CLUB

* * * * * * * * *

A l'issue de la Cérémonie :

Remise des Prix
du Concours
" Les Maisons Fleuries "

L'Histoire du Sapin de Noël

Symbole païen de la dernière grande fête de l'année, il est impensable de détrôner sa masse de verdure qui embaume nos foyers pendant quelques jours. Il commémore la pérennité de la vie, défie les intempéries glaciales de la saison, dresse sa vigueur en bon gardien d'une végétation par ailleurs endormie.

L'origine du sapin se perd dans le temps et donne matière à discussions et polémiques. On prétend que c'est une coutume protestante, les catholiques conservant la crêche. En fait, les Scandinaves et les Nordiques pratiquaient cette coutume bien avant la Réforme et Luther lui-même raconte dans une lettre à son fils, le Noël autour du sapin de son enfance, chez des parents catholiques. Il se peut que la tradition remonte à une époque antérieure au christianisme.

Ce qui est sûr, c'est que Noël et sapin ne se quittent plus depuis le XIXe siècle. En France, c'est la Duchesse Hélène de Mecklembourg, épouse du Duc d'Orléans, fils ainé de Louis-Philippe, qui développa la tradition. En Angleterre, c'est le Prince Albert, mari de la Reine Victoria, tous deux sujets d'origine allemande. La grande promotion, on la doit à l'émigration massive des Alsaciens et Lorrains en I87I, après l'annexion de leurs provinces par l'Allemagne.

Bien vert, illuminé, fleurant bon la résine, il témoigne du triomphe de l'hiver et de la mort et annonce le retour de la lumière, du soleil. Pour les chrétiens, il symbolise la venue au monde d'un Dieu fait homme.

Almanach de la Maison
en Famille.

Bulletin tiré à 600 Exemplaires
et distribué dans chaque foyer
de CHUZELLES

DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1989 -
N° 25